

## Deuxième séance, mercredi 12 septembre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Projet de loi N° 13 sur l'Office cantonal du matériel scolaire (octroi d'un statut autonome); 1<sup>re</sup> lecture. – Projet de loi N° 10 relatif à la prise en charge de certains frais scolaires spéciaux; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Motion populaire N° 1501.07 des Jeunes socialistes fribourgeois (plus de sport à l'école); prise en considération. – Demande de traitement en urgence du mandat MA4004.07 Antoinette Romanens (élaboration d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge concerné par la reprise du mandat de prise en charge des demandeurs d'asile par la société ORS); prise en considération de l'urgence. – Projet de décret N° 19 concernant la validation de l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé». – Elections des juges de paix.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Josef Binz, Michel Buchmann, Monique Goumaz-Renz, Heinz Etter, Charles de Reyff, Martine Remy, Benoît Rey, André Schoenenweid et Michel Zadory.

MM. Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Projet de loi N° 13 sur l'Office cantonal du matériel scolaire (octroi d'un statut autonome)

Rapporteur: **Gilbert Cardinaux** (UDC/SVP, GL)  
Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport

Première lecture<sup>1</sup>

ART. 1

**Le Rapporteur.** L'article 1 concerne le statut de l'Office, donc l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) devient un établissement autonome au même titre que l'OCN et l'ECAB.

– Adopté.

ART. 2

**Le Rapporteur.** L'article 2 définit les tâches de l'Office.

– Adopté.

ART. 3

**Le Rapporteur.** Le siège de l'Office est à Granges-Paccot.

– Adopté.

ART. 4

**Le Rapporteur.** L'article 4 mentionne les organes de l'Office. La principale nouveauté est la création d'un conseil d'administration.

– Adopté.

ART. 5

**Le Rapporteur.** L'article 5 concerne le conseil d'administration: il est composé de 9 membres représentant les communes, les milieux pédagogiques, le personnel.

**La Commissaire.** Etant donné qu'il y a une proposition d'amendement, je me prononcerai tout à l'heure.

**Haenni Charly** (PLR/FDP, BR). Si l'on veut tendre vers l'octroi d'un statut autonome, on doit aussi avoir le courage d'élaborer une loi progressiste, une loi qui correspond à la réalité. Or l'article 5 impose 9 membres au conseil d'administration. Cet article ne devrait pas tenir dans la durée. Pour le conseil d'administration, on doit rechercher l'efficacité, l'efficience, ce qui est d'ailleurs mentionné à l'alinéa 2. Par contre bétonner le nombre de membres à neuf est à mon avis une pratique surannée. Par voix d'amendement, je demande d'introduire une certaine souplesse en laissant toute latitude au Conseil d'Etat de nommer des membres compétents, mais au minimum 5. A partir de là, le Conseil d'Etat aura également la possibilité de désigner, si besoin est, un membre représentant du personnel. Le Conseil d'Etat aura aussi la possibilité dans un premier temps de nommer 9 membres s'il en ressent le besoin. Par contre sur la durée, comme cela a été d'ailleurs dit hier par ma collègue M<sup>me</sup> la Députée Erika Schnyder, on devrait tendre à une diminution du nombre de membres de ce conseil d'administration, raison pour laquelle je vous demande d'accepter ma proposition d'amendement.

<sup>1</sup> Entrée en matière le 11 septembre 2007, BGC p. 953

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR). Le groupe socialiste n'est pas enthousiaste à l'idée de donner un statut d'autonomie à l'Office cantonal du matériel scolaire et c'est le moins que l'on puisse dire. Vous l'avez certainement compris à l'entrée en matière. Après étude en groupe du projet de loi proposé et les assurances données en plénum par M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement hier, nous constatons que la mise en place des garde-fous semble correcte, mais que l'équilibre est malgré tout fragile. Dans les pièces maîtresses qui à nos yeux sont indispensables à l'acceptation du statut d'autonomie, l'article 5 alinéa 1, avec son libellé d'origine, est indispensable. Il est vrai que la question du nombre de membres du conseil d'administration nous a laissés quelque peu perplexes. Dans le secteur privé on recherche l'efficacité par la diminution de l'humain au sein des organisations, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours le bon chemin. Mais dans le cas qui nous occupe, la recherche de l'efficacité passe par une représentation de toutes les parties concernées: romandes, alémaniques, les communes, les milieux pédagogiques et surtout le personnel.

Une entreprise moderne et efficace fonctionne sur un modèle participatif qui évacue à la source le 95% des problèmes liés aux collaborateurs. Ceci signifie que si la notion de la participation du personnel disparaît de la loi, le groupe socialiste ne pourra pas accepter ce nouveau statut d'autonomie. C'est avec ces considérations que le groupe socialiste refusera l'amendement de notre collègue Haenni et vous encourage à faire de même.

**Le Rapporteur.** Le conseil d'administration de 9 membres permet aux milieux pédagogiques, aux communes, au personnel d'être représentés. Il ne faut pas oublier que l'Office est également éditeur des livres nécessaires à l'enseignement et que nous sommes un canton bilingue. Le nombre de 9 permet à toutes les parties d'être représentées. Je crois que c'est bien de rester à 9 membres.

**La Commissaire.** Je dois également m'opposer à cet amendement pour les motifs suivants: l'Office cantonal du matériel scolaire, nous en avons débattu hier, a une activité importante dans le domaine des fournitures des moyens d'enseignement. Il a également une activité dans le domaine de l'édition, en particulier les éditions propres au système scolaire fribourgeois. Dans ce cadre-là, il est important que le Conseil d'administration soit composé de représentants des différents milieux. Aujourd'hui, il y a neuf membres à la commission administrative de l'OCMS: ce n'est pas encore une raison de reprendre le chiffre, je suis bien consciente, mais ce nombre de 9 nous a permis d'avoir des représentants de la partie scolaire alémanique, de la partie scolaire francophone, d'avoir un représentant dans le domaine de la gestion financière et actuellement un représentant des communes uniquement. Or j'ai indiqué que j'entendais le terme de représentation des communes avec plus que un représentant à l'avenir, les communes étant le client principal voire unique de l'Office cantonal.

En tant que tel, le minimum de cinq ne nous permettrait absolument pas de réunir ces différents composants et il est trop bas de ce point de vue-là. Il nous donne en outre la possibilité – c'est la proposition de l'amendement – d'aller au-delà de neuf, ce qui n'est pas souhaitable à mon avis non plus et il me semblait que la proposition de neuf était dans ce sens-là une proposition qui convenait pour la composition de ce conseil d'administration, raison pour laquelle je vous demande de rejeter l'amendement.

– Au vote, l'amendement Haenni est refusé par 53 voix contre 36; il y a 1 abstention.

– Adopté.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baudou (GR, PLR/FDP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 36.*

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 53.*

*Se sont abstenus:*

Brodard (SC, PDC/CVP). *Total: 1.*

## Elections des 7 juges de paix

**Le Président.** Nous allons procéder à l'élection des juges de paix, comme le prévoit la nouvelle Constitution fribourgeoise à son article 103 lettre e, dont je vous donne lecture: «Le Grand Conseil élit les membres du pouvoir judiciaire et du Ministère public, sur préavis du Conseil de la magistrature». Je vous demande une attention peut-être un petit peu plus soute-

nue, ces élections étant quelque chose de relativement simple mais compliqué à la fois et il est nécessaire que les gens prêtent l'oreille si l'on veut que ces élections se déroulent dans de bonnes conditions. Comme prévu par la Constitution, vous avez donc reçu le préavis du Conseil de la magistrature, le document vert. Celui-ci est accompagné d'un deuxième préavis, celui de la Commission de justice, document jaune. En effet, selon la loi sur l'élection et la surveillance des juges, le Conseil de la magistrature «transmet le dossier au Grand Conseil qui le remet à la Commission de justice pour préavis.»

A ces documents, il faut ajouter également la liste format A5 que vous avez reçue hier sur vos pupitres. Cette liste recense non seulement, par cercle, les candidatures préavisées positivement par le Conseil de la magistrature et la Commission de justice, mais toutes les candidatures valables pour cette élection. En effet, je vous rappelle la teneur de l'article 7 de la loi sur l'élection des juges: «Les juges sont élus au scrutin uninominal parmi les personnes qui ont fait acte de candidature.»

Nous allons procéder au premier tour de scrutin des juges de paix de tous les cercles. J'annoncerai les résultats au terme du premier tour. Des bulletins seront distribués et récoltés pour chaque cercle séparément. Il s'agit dans le cas présent d'une élection au scrutin uninominal. Elle se fait à la majorité absolue des bulletins valables. Ceci signifie que normalement vous ne pouvez inscrire qu'un seul nom sur votre bulletin, mais étant donné que pour certains cercles ayant un poste de juge de paix à 100%, un tandem de deux candidats à 50% est proposé, vous avez, pour les cercles en question, le droit d'écrire deux noms. Pour les cercles où les préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice ne mentionnent qu'un nom, un seul nom peut être inscrit. En effet, je vous rappelle que ces préavis tiennent compte des préférences des temps de travail des candidats auditionnés. C'est en fonction de cela que certains tandems ont été proposés.

En inscrivant deux noms sur votre bulletin, vous indiquez le tandem de personnes que vous aimeriez voir élues au poste de juges de paix. Bien entendu, vous pouvez choisir d'inscrire qu'un seul nom si vous ne désirez pas scinder le poste à 100%. L'élection aura lieu dans l'ordre des cercles définis par la loi, c'est-à-dire que nous commencerons par l'élection pour le cercle de la Sarine, puis de la Singine, de la Gruyère, du Lac, de la Glâne, de la Broye et finalement de la Veveyse. Avant de passer à l'élection proprement dite, je vais donner la parole à la présidente du Conseil de la magistrature, puis au président de la Commission de justice.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Je me permets de prendre la parole car il semblait intéressant de vous expliquer comment le Conseil de la magistrature a procédé pour vous fournir le préavis que vous avez sous les yeux, puisque c'est la première fois que le Conseil de la magistrature exécutait cet exercice. En votre nom, le Conseil de la magistrature a mis au concours 7 postes de juges de paix, du 22 mai au 8 juin. 114 candidats ont déposé un dossier. Il y avait le plus de candidats dans le cercle de la Sarine, soit 34, et le moins dans le Lac, soit

7. Ces 114 candidats, ces 114 dossiers ont été examinés par chacun des membres du Conseil de la magistrature qui y a consacré environ 10 heures; au total ce sont donc 90 heures qui ont été fournies par le Conseil de la magistrature pour examiner ces dossiers.

Ensuite, le Conseil de la magistrature s'est réuni et a écarté les candidats qui ne correspondaient pas au profil voulu par la Constitution. Je rappelle les critères: il fallait se baser sur la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidats. Le Conseil de la magistrature y a rajouté la langue pour les districts ayant des populations bilingues. Au terme de ce tri, le Conseil de la magistrature a retenu 35 candidats et a écrit aux candidats préavisés négativement qu'ils pouvaient retirer leur candidature s'ils le désiraient, cela pour un respect des données. 17 candidats ont retiré leur candidature. Ensuite les candidats retenus ont été entendus par le Conseil de la magistrature. Pour les séances des 20 et 23 août, nous étions divisés en deux groupes. Un candidat a même été entendu le 27 août, car il ne pouvait pas le faire précédemment. C'est le jour même où nous avons remis notre préavis à la Commission de justice.

Malheureusement à cause d'un problème informatique, nous avons eu un quart d'heure de retard et je prie encore les membres de la Commission de justice de m'en excuser; je les remercie pour leur compréhension. C'est vrai que la Commission de justice a eu peu de temps pour examiner les dossiers, nous nous en excusons. Cela était dû à la période de vacances, nous n'avons pas pu entendre les candidats avant la fin août. Nous espérons faire mieux la prochaine fois. En tout le Conseil de la magistrature a consacré donc six séances pour ces dossiers. Donc nous avons pris très très au sérieux notre tâche. Aucune considération partisane, régionaliste ou personnelle n'a dicté nos choix. Nous nous sommes fondés uniquement sur les critères constitutionnels. Et je rappellerai que ce préavis est d'ordre constitutionnel. Une élection sans ce préavis serait invalide. Vous avez aussi, comme vous l'a rappelé M. le Président, un préavis de la Commission de justice qui est, lui, d'ordre légal puisqu'il se fonde sur la loi sur l'élection des juges. Il était donc important, voire indispensable que ces deux préavis se coordonnent. La Commission de justice a respecté le travail accompli par le Conseil de la magistrature en ne retenant que des candidats qui avaient été préavisés favorablement par le Conseil de la magistrature. Comme vous l'avez vu, le Conseil de la magistrature vous a proposé, pour chaque poste, deux à trois noms. Nous n'avons pas voulu dicté notre choix au Grand Conseil, nous avons voulu lui laisser une certaine liberté. Toutefois, je rappellerai que les candidats ont été listés dans un ordre de préférence. En ce qui concerne les districts de la Glâne et de la Veveyse, il n'appartenait pas au Conseil de la magistrature de décider s'il fallait un juge pour les deux districts, cette décision étant une décision politique.

Nous faisons toutefois remarqué que cette solution d'un juge pour les deux districts aurait l'avantage de résoudre les problèmes d'incompatibilité et de disponibilité. En conclusion, je vous remercie de prendre en considération les choix proposés par le Conseil de la magistrature et remercie la Commission de justice

pour l'esprit constructif qu'elle a manifesté lors de notre rencontre et son respect pour le travail fourni par le Conseil de la magistrature.

**Studer Theo** (*PDC/CVP, LA*). Je peux continuer là où M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil de la magistrature s'est arrêtée. En effet, après les travaux du Conseil de la magistrature, cet organe et la Commission de justice se sont rencontrés. Le Conseil de la magistrature a expliqué à la Commission de justice sa manière de procéder et il a répondu aux différentes questions de ses membres. La Commission de justice a constaté que le Conseil de la magistrature a accompli un travail immense. Elle félicite et remercie le Conseil de la magistrature de cet excellent travail. Il faut aussi relever que l'appartenance politique n'était pas un critère pour le Conseil de la magistrature. En effet, l'institution du Conseil de la magistrature devrait aider à dépolitiser l'élection des juges. La Commission de justice se rallie à cet objectif.

La Commission de justice a également étudié les dossiers malgré le peu de temps qui restait à sa disposition. Après des discussions, elle a décidé de se rallier aux propositions du Conseil de la magistrature à l'exception des districts de la Singine et de la Broye, où elle a inversé les préférences pour tenir compte de sensibilités locales.

Je vous fournis encore quelques informations relatives à certains cercles. Cercle de la Sarine: un juge a déjà été nommé, il s'agit du juge de paix professionnel M. Tissot. Pour le deuxième juge de paix de la Sarine, la Commission de justice vous propose d'élire deux juges à raison de 50%. Vous constaterez que le préavis du Conseil de la magistrature porte, quel que soit l'ordre de préférence, toujours le même nom. Il s'agit d'une personne qui est capable de diriger les débats et de rédiger des jugements en allemand, ce qui est important pour la minorité de langue allemande à Fribourg.

Cercle de la Gruyère: la Commission de justice vous propose d'élire deux juges à raison de 50%.

En outre, il est possible que la même personne soit juge de paix dans le cercle de la Glâne et dans celui de la Veveyse, à raison de 50% pour chaque district. Il est bien évident que, dans un cas pareil, chaque justice de paix reste indépendante. Elle aurait seulement une union personnelle.

Vous avez reçu la liste des personnes éligibles. A la fin il y a même une feuille avec des candidats qui n'ont pas indiqué le cercle pour lequel ils postulaient. En principe, ils sont éligibles dans tous les districts. La Commission de justice vous recommande de suivre ses propositions.

**Le Président.** Et maintenant quelques rappels pour l'élection. Cette élection suit les règles du scrutin uninominal. L'élection se fait à la majorité absolue des bulletins valables. Je vous rappelle la teneur de l'article 153 alinéas 2 et 3 de la loi sur le Grand Conseil. Alinéa 2: «Les deux premiers tours de scrutin sont libres.» Alinéa 3: «Dans les tours suivants, seules les personnes ayant obtenu des voix lors du deuxième tour restent éligibles et à chaque tour la personne qui a ob-

tenu le moins de voix est éliminée de l'élection.» Je vous rappelle que les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent le nom d'une personne qui ne figure pas sur la liste format A5 qui vous a été remise hier et qui sera projetée sur les écrans, ou s'ils contiennent une mention étrangère à la désignation des candidats ou des candidates.

### Cercle de la Sarine<sup>1</sup>

**Le Président.** Comme l'a dit M. Studer, la justice de paix du cercle de la Sarine exige un 200%. Un juge de paix à 100% est déjà en place. Cette personne répond aux exigences de la loi et ce n'est qu'au terme de son mandat que son poste sera repourvu. De ce fait aujourd'hui nous allons pourvoir uniquement un 100%. Je vous rappelle le préavis du Conseil de la magistrature. Pour la Sarine, premièrement un tandem composé de M<sup>mes</sup> Wanda Suter et Violaine Monnerat; un deuxième tandem composé de M<sup>mes</sup> Wanda Suter et Hélène Cudré-Mauroux; un troisième tandem composé de M<sup>mes</sup> Wanda Suter et Brigitte Magnin-Touron ou de M<sup>me</sup> Wanda Suter et M. Jean-Joseph Brodard; cinquième proposition à 100%: M<sup>me</sup> Wanda Suter. Proposition de la Commission de justice: M<sup>me</sup> Wanda Suter à 50% et M<sup>me</sup> Violaine Monnerat à 50%. Etant donné que pour ce poste à 100% des tandems sont proposés, vous pouvez inscrire jusqu'à deux noms. J'ouvre la discussion sur les candidatures à cette élection. La discussion ne porte que sur les candidatures proposées, il ne s'agit en aucun cas de rediscuter le bien-fondé de ces élections par le Grand Conseil. J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Je prie donc les scrutateurs de remplir leur office et de m'informer lorsque les bulletins seront rentrés de façon à ce que je puisse directement enchaîner avec la deuxième élection.

### Projet de loi N° 13

(suite)

ART. 6

**Le Rapporteur.** Les articles 6, 7 et 8 précisent le fonctionnement et les attributions du conseil d'administration.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Mon amendement soulève un simple problème de concordance entre les textes allemand et français. Comme vous le voyez à l'article 6 alinéa 1, dernier mot, on parle de «semestre». En allemand, on parle de «Quartal». Etant donné qu'avec la nouvelle Constitution, il n'y a pas de langue qui prime sur l'autre, mais que les deux langues du canton sont des langues officielles, nous sommes obligés de faire concorder les deux textes. C'est pour ceci que je propose de modifier l'alinéa 1 allemand et au lieu de mettre «Quartal», mettre «Semester».

<sup>1</sup> Préavis pp. 1196 et ss.

**Le Rapporteur.** L'amendement concerne donc la version allemande. Je peux me rallier à cet amendement.

**La Commissaire.** Je remercie M<sup>me</sup> la Députée de Weck pour son amendement. Il est effectivement exact qu'il y a une différence entre les textes français et allemand et que l'idée était «une fois par semestre». Nous souhaiterions avoir une obligation minimale de réunir le conseil d'administration une fois par semestre, donc je me rallie à l'amendement.

– Le libellé de l'art. 6 al. 1, version allemande, est ainsi adopté: «Die Präsidentin oder der Präsident beruft den Verwaltungsrat ein, so oft es die Geschäfte erfordern, jedoch mindestens einmal je *Semester*».

– Modifié selon l'amendement de Weck.

ART. 7

– Adopté.

ART. 8

– Adopté.

ART. 9

**Le Rapporteur.** L'article 9 règle les modalités d'engagement du directeur.

**La Commissaire.** Nous devons changer le titre de la personne occupant actuellement la fonction. L'Office actuel a un administrateur à sa tête. Etant donné que le terme d'administrateur pourrait prêter à confusion avec les membres du conseil d'administration, il aura dorénavant le titre de directeur. L'explication réside dans le changement du titre de la fonction du responsable de l'Office.

– Adopté.

ART. 10

**Le Rapporteur.** L'article 10 concerne les attributions du directeur. Là il y a aussi une correction de la version allemande selon le projet bis.

**La Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie à la version bis.

– Modifié selon proposition de la commission.<sup>1</sup>

ART. 11

**Le Rapporteur.** A noter que les comptes seront révisés par un organe externe.

**La Commissaire.** C'est déjà le cas actuellement pour l'Office, donc il n'y a pas de changement de ce point de vue-là.

– Adopté.

## Election des 7 juges de paix

### Cercle de la Singine<sup>2</sup>

**Le Président.** En ce qui concerne ce cercle, je vous annonce le retrait de la candidature de notre collègue Martin Tschopp en date du 3 septembre. Ce retrait étant intervenu après que le préavis du Conseil de la magistrature a été établi, le nom de Martin Tschopp figure encore, mais M. Tschopp n'est plus éligible. Un poste de juge de paix à 100% est prévu pour ce cercle. Je vous rappelle la teneur du préavis du Conseil de la magistrature. Première proposition à 100%: M. Werner Zimmerli; deuxième proposition: M. Martin Tschopp qui s'est retiré et troisième proposition: M. Francis Schwartz. La Commission de justice préavise M. Francis Schwartz. Le préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice ne mentionne qu'une seule personne pour ce poste. Un seul nom peut donc être inscrit sur votre bulletin de vote. Je vous rappelle que le préavis se base également sur les préférences des candidats en matière de temps de travail. J'ouvre la discussion sur les candidatures à cette élection. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Je prie les scrutateurs de bien vouloir remplir leur office.

## Projet de loi N° 13

(suite)

ART. 12

**Le Rapporteur.** Les articles 12 à 18 concernent le personnel. Comme cela a été dit à l'entrée en matière, le personnel est régi par la loi sur le personnel de l'Etat.

– Adopté.

ART. 13 à 18

– Adoptés.

ART. 19

– Adopté.

ART. 20

**Le Rapporteur.** L'article 20 concerne le mandat de prestations qui est adopté par le Conseil d'Etat.

**La Commissaire.** Ce mandat de prestations sera valable pour une période de cinq ans. La période comporte une année supplémentaire à la période de nomination des membres du conseil d'administration, cela pour assurer la continuité des activités de l'Office.

– Adopté.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1075 et 1076.

<sup>2</sup> Préavis pp. 1196 et ss.

ART. 21

**Le Rapporteur.** L'Office transmet chaque année au Conseil d'Etat un rapport de gestion.

– Adopté.

ART. 22

**Le Rapporteur.** Les engagements de l'Office sont garantis par l'Etat.

**La Commissaire.** Cela est vrai mais contre indemnisation.

– Adopté.

ART. 23

**Le Rapporteur.** L'Office transmet aux communes et établissements scolaires la liste des prix et du matériel.

**La Commissaire.** L'alinéa 2 comprend les principes de fixation des prix qui permettent de répondre aux craintes exprimées hier dans cette enceinte.

– Adopté.

ART. 24

**Le Rapporteur.** L'article 24 concerne les collaborateurs: l'Office reprend le personnel actuellement engagé.

– Adopté.

ART. 25

**Le Rapporteur.** L'Office reprend à titre gratuit les immeubles actuels et cède à l'Etat le bâtiment de la Grand-Rue 32. L'Office s'acquitte d'un droit de superficie. En cas de cessation d'activité de l'Office, l'unité PPE, les installations et les biens meubles reviennent à l'Etat. Là aussi il y a une correction de la version allemande selon le projet bis.

**La Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie à la version bis.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Mon amendement est purement rédactionnel en ce sens qu'il faut mettre à l'alinéa 3: «... l'unité PPE, les installations et les biens meubles» ..., c'est-à-dire *supprimer* le «et» avant «les installations» et *rajouter* «les» avant «biens meubles».

**Le Rapporteur.** L'amendement propose une modification du libellé, mais sur le fond cela ne change rien, donc je peux me rallier.

**La Commissaire.** Je délègue volontiers cette question à la rédaction finale du projet de loi, cette rédaction ayant déjà été vue au moment de l'adoption par le Conseil d'Etat.

– Modifié selon proposition de la commission et amendement de Weck.<sup>1</sup>

ART. 25<sup>bis</sup> (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** La Commission vous propose un article 25<sup>bis</sup> nouveau. Il s'agit d'adapter la loi scolaire à ce projet, ce qui n'était pas prévu dans le projet initial, soit modifier l'article 111 de la loi scolaire.

**La Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie au projet bis.

– Modifié selon proposition de la commission.<sup>1</sup>

ART. 26

**Le Rapporteur.** Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution de cette nouvelle loi.

– Adopté.

## Election des 7 juges de paix

### Cercle de la Gruyère<sup>2</sup>

**Le Président.** En ce qui concerne le cercle de la Gruyère, un poste de juge de paix à 100% est prévu. Je vous rappelle la teneur du préavis du Conseil de la magistrature qui propose, pour un poste à 100%, une personne ou un tandem de deux 50%, donc soit M<sup>me</sup> Marie-Andrée Grandjean ou M<sup>me</sup> Marie-Andrée Grandjean et M. Jean-Joseph Brodard.

Autres propositions à 100%: M. François Schmutz ou M. Patrick Nicolet.

La Commission de justice propose le tandem Marie-Andrée Grandjean et Jean-Joseph Brodard.

Le préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice propose soit une personne à 100% – vous l'avez vu –, soit un tandem de deux 50%. De ce fait, vous pouvez inscrire le nom d'un candidat si vous désirez que le poste soit occupé par une personne à 100% ou le nom de deux candidats si vous désirez que ce poste soit occupé par deux personnes à 50%.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Je prie les scrutateurs de remplir leur mission.

## Projet de loi N° 13

(suite)

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1075 et 1076.

<sup>2</sup> Préavis pp. 1196 et ss.

## Projet de loi N° 10 relatif à la prise en charge de certains frais scolaires spéciaux<sup>1</sup>

Rapporteur: **Albert Bachmann** (PLR/FDP, BR)  
Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin dernier en présence de M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement, Isabelle Chassot, et de M<sup>me</sup> Christiane Vionnet, cheffe adjointe du Service des ressources de la DICS, afin d'examiner le projet de loi relative à la prise en charge de certains frais scolaires spéciaux. Le présent projet de loi n'introduit aucune nouveauté. Il est appelé à remplacer le décret en vigueur depuis plus de dix ans qui règle la prise en charge des frais scolaires, particulièrement des frais supplémentaires engendrés par la scolarisation des enfants de migrants. La forme de décret n'étant plus valable en application de l'article 88 de la loi sur le Grand Conseil, elle est transformée en loi.

Ce projet vise à reconduire le principe de solidarité entre les communes pour la prise en charge des frais supplémentaires occasionnés par la scolarisation des enfants de migrants. Ces frais concernent les enfants des requérants d'asile, des NEM, soit les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière, et d'autres personnes relevant de la loi sur l'asile. L'utilisation de cette dernière notion, moins précise, est sans équivoque puisqu'il convient de rappeler que tout enfant résidant sur le territoire cantonal a l'obligation d'être scolarisé.

Cette prise en charge répond au principe de répartition en vigueur, soit 35% pour l'Etat et 65% pour les communes. Statistiquement, les frais s'élèvent à 500 francs par élève. A noter que le nombre d'enfants concernés a tendance à diminuer ces dernières années. Cependant, la courbe peut bien sûr évoluer. Les lieux d'accueil des enfants concernés se trouvent à Marly, Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Romont, La Folliaz, Villaz-St-Pierre et Estavayer-le-Lac.

Le présent projet de loi prévoit une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2006 afin d'assurer la continuité avec le décret qui a expiré le 31 août 2006. L'intention était d'intégrer ce décret à la révision de la loi scolaire. Celle-ci ayant pris davantage d'envergure, le calendrier s'est vu prolongé de sorte qu'il faut prévoir une loi particulière pour remplacer l'ancien décret.

La commission, à l'unanimité, vous propose d'entrer en matière sur ce projet de loi.

## Election des 7 juges de paix

### Cercle du Lac<sup>2</sup>

**Le Président.** Pour le cercle du Lac un poste de juge de paix à 100% est prévu. Je vous rappelle le préavis du Conseil de la magistrature. Première proposition: M<sup>me</sup> Claudine Lerf-Vonlanthen; deuxième proposition: M<sup>me</sup> Bernadette Haenni-Fischer ou M. Roland Roulin. Proposition de la Commission de justice: M<sup>me</sup> Claudine Lerf-Vonlanthen.

Les préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice ne proposent qu'une seule personne pour ce poste. Un seul nom peut donc être inscrit sur votre bulletin de vote. Je vous rappelle que le préavis se base également sur les préférences des candidats en matière de temps de travail.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## Projet de loi N° 10

(suite)

**La Commissaire.** Le rapporteur de la commission ayant été complet, je me contenterai d'un seul complément. Vous avez constaté que le nombre des enfants bénéficiant de ce soutien a baissé de manière importante et la question pourrait se poser de l'opportunité de maintenir ce décret. Nous voulons le plaider parce que nous avons pu mettre en place, avec ce décret depuis 1995, un dispositif qui a fait ses preuves et qui doit être maintenu. Nous ne pouvons pas exclure une arrivée plus importante à nouveau d'enfants migrants sous le domaine de l'asile.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse** (ACG/MLB, SE). Le groupe Alliance centre gauche soutient à l'unanimité le principe de la solidarité de toutes les communes du canton pour la prise en charge des frais supplémentaires occasionnés par la scolarisation des enfants vivant dans les centres d'accueil pour migrants. Cette scolarisation joue un rôle important dans le processus de l'intégration.

Wir werden heute ein Gesetz ohne Beschränkung der Geltungsdauer beschliessen. Gemäss Botschaft ist vorgesehen, den betreffenden Artikel bei der Revision des Schulgesetzes zu integrieren. Sehr geehrte Frau Staatsrätin, könnten Sie uns sagen, wann das revidierte Schulgesetz spruchreif sein wird?

**Cotting Claudia** (PLR/FDP, SC). En adéquation avec les propos tenus par le président de la commission, le groupe libéral-radical entre en matière et votera les articles tels que présentés par le Conseil d'Etat.

**Thalmann-Bolz Katharina** (UDC/SVP, LA). Es wichtig und richtig, dass auch die Kinder von Asylsuchenden im Vorschul- und Schulalter optimal ein-

<sup>1</sup> Message p. 1042 à 1048.

<sup>2</sup> Préavis pp. 1196 et ss.

geschult werden. Fördermassnahmen wie Stütz- und Sprachkurse oder auch bei einer grösseren Anzahl Kinder separate Sprachklassen sind unabdingbar für einen schnellen Erwerb der französischen oder deutschen Sprache. Die Schule bietet mit diesen Massnahmen effiziente erste Schritte für eine zukünftige Integration. Die für diese zusätzlichen Massnahmen aufzuwendenden finanziellen Mittel sind tragbar; umso mehr als eine Rückgangstendenz bei Neankünften von Migrantenkindern zu verzeichnen ist. Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Neuregelung zur Übernahme dieser zusätzlichen Kosten in ein Gesetz. Wir begrüßen zudem den klarer abgefassten Gesetzestext im Vergleich zum vorangehenden, ablaufenden Dekret.

**Marbach Christian** (*PS/SP, SE*). Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei unterstützt den vorgelegten Gesetzesentwurf betreffend der Übernahme bestimmter Schulkosten ohne Einschränkung. Die geringfügigen Änderungen im vorgeschlagenen neuen Gesetz gegenüber dem abgelaufenen Dekret erachten wir als notwendig und dieses Gesetz ermöglicht eine Verlängerung bis zum Inkrafttreten des neuen Schulgesetzes. Die SP geht mit dem Staatsrat einig, die Liste der Personenkategorien mit NEE-Personen und Kindern von abgewiesenen Asylsuchenden, wie dies im Artikel 1 vorgeschlagen ist, zu ergänzen. Die dadurch verursachten zusätzlichen Kosten sind dementsprechend notwendig und durchaus begründet. Somit beantragen wir «Eintreten» zu diesem Gesetzesentwurf und werden diesem zustimmen, wie er vorliegt. Dass dieser Gesetzesentwurf erst zum heutigen Tag dem Grossen Rat unterbreitet wird und rückwirkend auf den 1. September 2006 in Kraft treten soll, nehmen wir mit einem Schmunzeln zur Kenntnis.

## Election des 7 juges de paix

### Cercle de la Glâne<sup>1</sup>

**Le Président.** En ce qui concerne le cercle de la Glâne, un poste de juge de paix à 50% est prévu. Les préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice proposent soit une personne à 50% uniquement pour la Glâne, soit des candidats qui désirent travailler à 100% et qui combleraient le 50% manquant par un poste dans un autre district, soit la Veveyse.

Afin de faciliter l'élection, nous allons d'abord choisir le candidat pour le poste à 50% du cercle de la Glâne. Si vous désirez que cette même personne occupe un autre 50% en Veveyse, vous inscrirez son nom lors de l'élection dans ce cercle.

Je vous rappelle la teneur du préavis du Conseil de la magistrature. Poste à 50%, première proposition: M<sup>me</sup> Jacqueline Bourqui; deuxième proposition: M. Jean-Joseph Brodard ou M. Bruno Wägli.

Poste à 100%, première proposition: M. Patrick Nicolet (50% pour la Glâne et 50% pour la Veveyse);

deuxième proposition: M<sup>me</sup> Jacqueline Bourqui ou M. Bernard Girard et troisième proposition: M. Bruno Wägli.

La proposition de la Commission de justice pour la Glâne est M. Patrick Nicolet.

J'ouvre la discussion sur cette élection.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Je me permets juste de faire une petite remarque sur le préavis du Conseil de la magistrature. Comme vous le voyez, il y a un ordre de préférence, mais il n'y a pas un ordre de préférence entre deux juges à 50% et un juge à 100%. Donc M. Nicolet n'est pas en troisième rang par rapport à M<sup>me</sup> Bourqui, M. Jean-Joseph Brodard et M. Wägli. Il est cité après parce que c'est une autre hypothèse mais les deux hypothèses sont parallèles et équivalentes.

## Projet de loi N° 10

### (suite)

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Le Conseil d'Etat propose de remplacer par une loi le décret d'octobre 2003 qui permet de répartir certains frais scolaires concernant des personnes relevant de la législation sur l'asile. Cette solution est la meilleure et permettra de pérenniser le principe de répartition entre toutes les communes et l'Etat. En effet, il serait incohérent que seules les communes concernées assument cette charge. Nous constatons que ces élèves, souvent peu éduqués et allophones, demandent un engagement important du personnel enseignant et ceci certainement au détriment du reste de la classe. Nous pouvons nous demander s'il ne serait pas judicieux de compter deux fois ou de calculer sous forme d'indice les enfants allophones lors du décompte des élèves qui permet de fixer le nombre d'enseignants dont peut disposer un établissement scolaire.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce projet de loi.

**Le Rapporteur.** Je constate avec plaisir que tous les groupes parlementaires plaident l'entrée en matière. Je n'ai donc rien à rajouter. Nous pouvons passer immédiatement à la lecture des articles.

**La Commissaire.** Je souhaite à mon tour remercier les députés qui, au nom de leur groupe, acceptent l'entrée en matière. Je me permettrai de répondre à trois observations.

Tout d'abord la date de présentation de la révision de la loi scolaire: elle avait été annoncée pour la précédente législature, c'était exact mais nul ne pensait à ce moment-là que l'harmonisation de l'école obligatoire en Suisse irait aussi rapidement et que nous aurions, déjà en 2007, un concordat pour ratifier au niveau suisse ainsi qu'un concordat scolaire romand soumis prochainement à ratification. Il est important d'avoir tout d'abord ces instruments pour mettre à jour la loi. Cela entraînera de nombreuses révisions. Les travaux que nous menons à l'intérieur de la Direction devraient permettre de mettre, au tout début 2008, un projet de

<sup>1</sup> Préavis pp. 1196 et ss.



loi en consultation. C'est notre souhait mais je ne peux pas prendre d'engagement formel. Nous devons encore examiner les conséquences du plan d'études romand ainsi que du «deutschsprachige Lehrplan für die Schweiz» pour savoir ce qu'il y aurait encore lieu de prendre en compte pour éviter une modification une année ou deux années plus tard.

S'agissant ensuite de la remarque de M. Marbach, au nom du groupe socialiste, qui a fait état d'un sourire à la lecture de l'effet rétroactif, je veux simplement lui indiquer que moi, je n'ai pas souri quand on m'a soumis le décret à présenter au Grand Conseil.

S'agissant ensuite de la remarque de M. Ducotterd, qui souligne tout d'abord l'engagement important du corps enseignant dans l'accueil et la scolarisation de ces enfants, je ne peux que le relever et le souligner. C'est là un effort important qui est fait avec des effectifs scolaires qui sont parfois difficiles dans certaines écoles. Nous réfléchissons aussi à la manière de pouvoir compter les enfants pour les cercles scolaires de façon à avoir la solution la plus équitable et la plus juste et de tenir compte en particulier des efforts des communes qui ont un taux d'enfants migrants important. La solution n'est cependant pas encore simple parce qu'il s'agit de déterminer ensuite ce qu'est un enfant allophone et ça n'est pas sa seule origine qui donne ce caractère-là. Nous pensons pouvoir agir par le biais d'un index social comme le fait le canton de Zurich.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Première lecture*

##### ART. 1

**Le Rapporteur.** L'article premier contient tout ce qui a été dit à l'entrée en matière. Je n'ai rien à ajouter à cet article.

– Adopté.

##### ART. 2

**Le Rapporteur.** Ja, werter Herr Präsident, das Gesetz wird auf den 1. September rückwirkend in Kraft treten. Das ist so, Herr Marbach, und das Geld ist im Budget 2007 einbegriffen. Also ist es kein Problem, dass es rückwirkend ist. Es sollte ja schon über ein Jahr in Kraft sein, das Gesetz. Aber wir nehmen Kenntnis von diesem und wir können mit diesem auch leben. Auch wir Gemeinden können mit diesem leben.

**La Commissaire.** Je vous remercie de nous accorder la rétroactivité. Cela nous permettra de rembourser en premier la commune d'Estavayer-le-Lac qui s'est déjà manifestée (*rires*)!

– Adopté.

## Election des 7 juges de paix

### Cercle de la Broye<sup>1</sup>

**Le Président.** En ce qui concerne le cercle de la Broye, un poste de juge de paix à 75% est prévu. Je vous rappelle la teneur du préavis du Conseil de la magistrature.

Première proposition (poste à 75%): M<sup>me</sup> Anne Siegenthaler; deuxième proposition: M<sup>me</sup> Sylviane Sauter.

La Commission de justice préavise M<sup>me</sup> Sylviane Sauter.

Les préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice ne proposent qu'une seule personne pour ce poste. Un seul nom peut donc être inscrit sur votre bulletin de vote.

Je vous rappelle que le préavis se base également sur les préférences des candidats en matière de temps de travail.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## Projet de loi N° 10

(suite)

### TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Je constate simplement que le Service des finances d'Estavayer-le-Lac fait son travail, M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement. Je n'ai rien à ajouter pour les titres et considérants, M. le Président.

**La Commissaire.** Je ne peux que féliciter la commune d'Estavayer-le-Lac pour sa bonne tenue (*rires*). Rien à ajouter.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

### *Deuxième lecture*

#### ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Confirmation de la première lecture.

**La Commissaire.** Confirmation de la première lecture.

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modifications, par 86 voix sans oppositions ni abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud

<sup>1</sup> Préavis pp. 1196 et ss.

(GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 86.*

### Motion populaire N° 1501.07 des Jeunes socialistes fribourgeois (plus de sport à l'école)<sup>1</sup>

**Le Président.** Je vous rappelle que le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion. La discussion sur la prise en considération de cette motion est ouverte.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** La motion populaire des Jeunes socialistes fribourgeois s'intitule «*Plus de sport à l'école*». M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement nous avait fait part de la difficulté, voire de l'impossibilité, d'ajouter une heure à la grille-horaire. Les 20 et 21 avril dernier, l'école fribourgeoise ouvrait ses portes et je suis allée visiter le cycle d'orientation de Marly. J'ai été interpellée par un groupe d'enseignants en ce qui concerne le camp de ski, qui est remis en question par la direction du CO. M. le Directeur Pittet aurait la préférence pour des voyages dits culturels. Je me disais que cette motion populaire était une excellente réponse au vœu de celles et ceux qui souhaitent plus de sport à l'école, en tout cas qui pourrait répondre en partie à ce vœu parce que, en plus du sport, c'est une semaine très sociale, conviviale, excellente pour la santé, qui permet peut-être aussi à des jeunes de pouvoir pratiquer du sport, notamment le ski, lors-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 30 mars 2005; réponse du Conseil d'Etat le 3 juillet 2007, insérée dans ce BGC pp. 1209 (réponse) et 1323 (dépôt et développement).

que les familles n'en ont pas les moyens ou ne pratiquent pas ce sport. Je me dis que le ski ou le snow font partie de la culture de notre pays. Et je vous demande, M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement, ce que vous pensez de cette idée des camps. Est-ce qu'il est souhaitable, pour la Direction de l'instruction publique, de prévoir que ces camps continuent pour justement donner une alternative? Je vous remercie pour cette réponse.

### Election des 7 juges de paix

#### Cercle de la Veveyse<sup>2</sup>

**Le Président.** En ce qui concerne le cercle de la Veveyse, un poste de juge de paix à 50% est prévu. Le préavis du Conseil de la magistrature propose soit une personne à 50% uniquement pour la Veveyse, soit des candidats qui désirent travailler à 100% et qui comblent le 50% manquant dans le cercle de la Glâne; dans ce cas, les candidats préavisés favorablement sont les mêmes que ceux mentionnés pour le cercle de la Glâne.

Je vous rappelle la teneur du préavis du Conseil de la magistrature. Poste à 50%: M. Jean-Joseph Brodard. Proposition de la Commission de justice: M. Patrick Nicolet (50% pour la Veveyse et 50% pour la Glâne). Les préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice ne proposent qu'une seule personne pour ce poste. Un seul nom peut donc être inscrit sur votre bulletin de vote.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### Motion populaire N° 1501.07 des Jeunes socialistes fribourgeois

(suite)

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** Le groupe libéral-radical a examiné avec attention la motion des Jeunes socialistes fribourgeois. Modifier notre loi pour introduire quatre unités de sport dans nos écoles ne nous paraît pas judicieux. Si l'activité sportive doit faire partie de l'enseignement, elle ne doit pas se faire au détriment d'autres branches principales. Sachant qu'il est déjà difficile de faire une grille-horaire, il serait quasi impossible de la réaliser en obligeant une unité de sport supplémentaire.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous dit qu'il va examiner la possibilité et mettre en œuvre les trois unités de sport pour tous les niveaux d'éducation dans notre canton. Le sport est source de bien-être et tout un chacun doit en pratiquer. La responsabilité individuelle et celle des parents d'inciter à faire de l'exercice ne doit pas être sous-évaluée. Au contraire, ces derniers ont un rôle important à jouer dans notre société.

<sup>2</sup> Préavis pp. 1196 et ss.

En acceptant cette motion, nous mettrons des charges financières supplémentaires sur le dos des communes. L'école tient son rôle. Elle arrive même à organiser des camps ou des journées sportives. Nous devons les maintenir, voire les développer, sans que cela soit une obligation. Les sociétés sportives font également un énorme travail. Peut-être devrions-nous encore plus les aider? Suppression ou allègement d'impôts tels que la TVA pour ces institutions qui développent l'activité sportive de nos jeunes? Des solutions existent. C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical, dans sa majorité, rejette cette motion.

**Gavillet Jacques** (*PS/SP, GL*). Ich wünsche mit diesem Gedanken zu beginnen: Bildung braucht Bewegung und Bewegungsförderung im Schulalltag.

Chacun ici s'accorde à reconnaître les vertus préventives, thérapeutiques et sociales du sport. Mais en réalité, les mesures d'économie prévalent sur le bien-être physique et psychique des jeunes.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle le retour de sa troisième heure d'éducation physique en troisième année du CO ainsi qu'au collège, qui nous avait été indûment spoliée sous le règne d'Augustin Macheret. Et ceci, naturellement, me réjouit. Maintenant, le Conseil d'Etat se dit prêt à modifier le règlement pour le rendre conforme à la législation fédérale, avec un bémol cependant, c'est-à-dire pour autant que les écoles disposent des infrastructures nécessaires. Là derrière, on devinerait presque l'évidente réticence et la volonté de vouloir dribbler pour éviter de redonner cette heure. Cet état d'esprit m'attriste quelque peu. Au CO de Romont, par exemple, où je travaille, nous avons enseigné la gymnastique à quelque 800 élèves pendant presque trente ans, à raison de trois heures par semaine, avec une seule halle, une piscine et une minuscule salle de rythmique. Autant vous dire que les leçons données à l'extérieur étaient monnaie courante. Ceci pour dire qu'il n'est pas absolument nécessaire d'avoir des infrastructures pour mettre en oeuvre cette troisième heure.

Maintenant, en ce qui concerne les quatre heures demandées par la motion, j'y verrais une application toute particulière dans le cadre de l'école primaire et ceci sur deux ou trois ans, pas forcément sur les six ans. Pourquoi l'école primaire? Par mesures préventive et thérapeutique simplement! Si on veut faire de la prévention, ce n'est pas quand le mal est installé. Et certains troubles au niveau de la psychomotricité pourraient trouver des réponses supplémentaires au soutien déjà existant des psychomotriciens. Pourquoi encore à l'école primaire? C'est la phase de la vie, entre 6 et 12 ans grosso modo, où l'enfant formate, structure son réseau mental. C'est donc une période privilégiée qui doit être riche en sollicitations et stimulations. Pourquoi enfin à l'école primaire? Si la notion de sport évoque d'abord une activité, c'est aussi – et c'est important – un état d'esprit, une prise de conscience d'un certain nombre de valeurs qui vont permettre à l'enfant de grandir, de se construire. Je pense à la volonté, au goût de l'effort, aux défis, à la persévérance et j'en passe. C'est pour ces raisons qu'une intensification de l'éducation physique dans cette phase primaire me paraît très importante. Je dirais encore que dans notre

société actuelle, l'enfant grandit dans un monde sédentaire. Il se lève le matin, il prend le bus, il est assis à l'école, il est devant son ordinateur, il se lève pour aller au Mac Do, il regarde la TV, il envoie vite un SMS et il s'endort.

C'est avec ces motifs et considérations que le groupe socialiste acceptera cette motion populaire et vous encourage à faire de même.

**Suter Olivier** (*ACG/MLB, SC*). Depuis plusieurs années, le canton de Fribourg jongle à propos du nombre de leçons d'éducation physique hebdomadaires entre une législation fédérale qui demande une moyenne de trois heures et des impératifs de plan d'études et de plan d'économie qui, à un certain niveau et pour une certaine durée, réduisent le nombre de leçons à deux. La motion populaire, comme la réponse du Conseil d'Etat, fournit sur cette question des propositions à la fois satisfaisantes et à la fois insatisfaisantes. Les motionnaires disent: «Nous voulons si possible quatre heures hebdomadaires, mais au moins trois». Le Conseil d'Etat dit: «Nous acceptons l'idée des trois heures hebdomadaires dès 2008–2009 si le nombre et la qualité des infrastructures le permettent».

Aux motionnaires, nous disons oui aux trois heures, non aux quatre heures qui, inévitablement, pénaliseraient d'autres branches nécessaires à l'épanouissement et à l'équilibre des jeunes fribourgeois.

Au Conseil d'Etat, nous disons oui aux trois heures dès 2008–2009, mais sans conditions. Si les infrastructures ne devaient pas être partout suffisantes dans le canton pour assurer trois heures d'éducation physique dans des salles de sport ou sur des terrains de jeu, nous faisons confiance aux professeurs de sport pour trouver à proximité de leurs établissements scolaires d'autres moyens: marche, course, jeux divers; d'autres moyens donc de dispenser leur enseignement dès 2008. A charge de l'Etat et des communes de se mettre ensuite au plus vite en accord avec les besoins en infrastructures sportives!

En regard de ce qui est proposé par les uns et les autres, notre groupe vous invite à accepter la motion populaire des Jeunes socialistes et demande au Conseil d'Etat de formuler un projet de loi qui garantisse, en conformité avec la législation fédérale, que trois heures hebdomadaires d'éducation physique soient dispensées à tous les niveaux dès la rentrée 2008-2009.

**Frossard Sébastien** (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion des Jeunes socialistes fribourgeois «Plus de sport à l'école». Le sport est fondamental pour la santé pour tout individu mais surtout pour les jeunes.

Cependant, une heure de sport supplémentaire à l'école ne sert à rien si les parents conduisent leur progéniture en voiture jusqu'au seuil de l'école ou sur le quai de la gare. Ce n'est pas à l'école d'augmenter le nombre d'heures de sport, heures qui sont déjà suffisantes, mais aux parents de se responsabiliser afin que leurs chères têtes blondes ne passent pas tout leur temps libre devant la télévision, l'ordinateur ou la playstation, occupations qui promeuvent l'immobilisme et la sédentarité, tout en grignotant des chips, des bon-

bons et des sodas en dehors des heures de repas, ce qui contribue à un embonpoint prononcé. Les parents sont vivement encouragés à inscrire leurs enfants aux sociétés locales qui pratiquent la gymnastique, le foot, le unihockey, etc.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, vous propose de rejeter cette motion.

**Marbach Christian (PS/SP, SE).** Ich gehe mit dem Staatsrat einig, dass der Sport für Gesundheit und Wohlbefinden des Einzelnen wichtig ist und eine wesentliche gesellschaftspolitische Bedeutung hat. Wohl niemand hier im Saal wird diese Tatsache in Frage stellen. Du cinquième rapport sur la nutrition suisse de l'Office fédéral de la santé publique de 2005, il ressort que le temps consacré à l'activité physique est un déterminant clé. En 20 ans, la proportion d'enfants en surpoids et obèses est passée de 4 à 13% chez les garçons et de 8 à 12% chez les filles. En Suisse, la problématique du surpoids de l'enfant a malheureusement suscité ces dernières années un intérêt plus médiatique que politique.

Es geht infolgedessen in erster Linie um die Frage, ob unsere Politik den heutigen Erfordernissen einer umfassenden Gesundheitsförderung genügt und ob diese den Erwartungen der Bevölkerung Rechnung trägt. Vor bereits über dreissig Jahren hat der Gesetzgeber die Wichtigkeit des Sportes für unsere Gesellschaft erkannt und drei Wochenlektionen Sportunterricht für verbindlich erklärt. In seiner Antwort beabsichtigt der Staatsrat, die aus Spargründen gestrichene dritte Sportlektion wieder einzuführen. Allerdings darf diese dritte Lektion nicht wegen fehlender Infrastruktur infrage gestellt werden. Sportunterricht findet nicht nur in einer Turnhalle statt: Wälder, Parkanlagen, Fussballfelder, Sportplätze und Schwimmbäder eignen sich ebenso gut dazu. Und unsere Lehrpersonen sind schliesslich dazu ausgebildet, Sport im Freien unterrichten zu können. Ich bin sicher, dass es keinem Kind und Jugendlichen schaden kann, ab und zu draussen Schulsport zu treiben. Darum ist die dritte Sportlektion ohne Wenn und Aber kurzfristig umsetzbar.

Damit möchte ich jedoch auf keinen Fall die Meinung aufkommen lassen, wir hätten genug Infrastrukturen für sportliche Aktivitäten für unsere Bevölkerung. Auch wenn in den letzten Jahren in gewissen Bereichen grosse Anstrengungen unternommen wurden, ist das Gegenteil der Fall. Il n'est pas rare que les halles de sport soient suroccupées aussi bien pour les activités scolaires qu'extra scolaires. D'une part, il arrive que des clubs doivent refuser des jeunes et, d'autre part, la création de nouvelles offres sportives n'est pas réalisable due au manque d'infrastructure. En tant que chef technique de l'Association fribourgeoise de volleyball, je sais de quoi je parle et ce n'est pas rare que des clubs ou d'autres associations se plaignent du manque de possibilité d'entraînement.

Neu ist zudem eine Generation von älteren Personen herangewachsen, welche auch im fortgeschrittenen Alter auf vielfältige Art Sport treibt und auf Sportanlagen angewiesen ist. Das grösste Übel haben wir sicher im Bereich von Schwimmbädern, insbesondere von Hallenbädern. Ziel muss es sein, dass jede Schülerin und jeder Schüler im Verlaufe seiner Schulzeit richtig

schwimmen lernt. Dies neben den gesundheitlichen auch aus sicherheitsmässigen Überlegungen. Hierzu nur ein Beispiel: Sensebezirk, 40 000 Einwohner: kein Freiluftbad, ein gemeindeeigenes Hallenbad, mit einem 20-Meter-Becken, notabene, sowie ein kleines, ich möchte sagen, Therapiebecken. Das ist ungenügend. Allerdings herrscht diesbezüglich nicht nur im Sensebezirk dringender Handlungsbedarf. Die Liste von fehlenden Sportanlagen kann beliebig erweitert werden: Leichtathletikanlagen, Eishallen, Beachvolleyballfelder, Federball. Ich möchte hier nicht als Phantast abgetan werden, bin ich mir doch durchaus bewusst, dass es sich hierbei um Forderungen handelt, welche in erster Linie die Gemeinden betreffen, teilweise sehr kostspielig sind und nicht von einem Tag zum anderen realisiert werden können. Doch wegen der eingangs erwähnten und unbestrittenen gesellschaftlichen und gesundheitlichen Bedeutung des Sportes begrüsse ich es vorzubeugen, statt später die vermutlich wesentlich höheren Folgekosten wegen einer verfehlten Politik mittragen zu müssen. Also zeigen wir politischen Mut und führen die vierte Sportlektion insbesondere auf Primar- und OS-Schulstufe ein und erweitern in den nächsten Jahren das dafür notwendige Angebot an Sportanlagen in unserem Kanton.

Aufgrund all dieser Überlegungen unterstütze ich die vorliegende Volksmotion, denn diese zielt in die richtige Stossrichtung und verdient unsere Unterstützung.

**Tschopp Martin (PS/SP, SE).** Sport ist Mord. Das ist ein Zitat vom zigarrenrauchenden Winston Churchill und ich als passionierter Marathonläufer und Sportler habe mit dieser Aussage überhaupt nichts am Hut; nein, ich bin überzeugt, dass der Sport heute gesellschaftspolitisch einen enorm wichtigen Stellenwert besitzt und stärker gefördert werden muss. Die vorliegende Volksmotion der Jungsozialisten verdient unsere Zustimmung. Dass diese jungen Menschen das gesetzlich vorgeschriebene Minimum von drei Lektionen pro Woche verlangen, bzw. dass sie eine zusätzliche Stunde Sport in der Schule fordern, ist gesellschafts- und bildungspolitisch nachvollziehbar und mehr als wünschenswert.

Was spricht, ausser vielleicht fehlenden Infrastrukturen, gegen diese Motion? Nichts, überhaupt nichts. Wir halten uns dauernd darüber auf, dass Kinder und insbesondere auch Jugendliche immer nur vor dem Fernseher sitzen, am Computer z.T. brutale Videogames spielen und konsumieren und so vielleicht zu potentiellen Gewalttätigen werden und dadurch vielleicht auch zusätzlich weniger Bewegung haben. Wir müssen vom Bundesamt für Gesundheit je länger je mehr hören, dass unsere Kinder und Jugendlichen zunehmend übergewichtig sind. Wir haben es in der Hand, diesem Vorurteil Gegensteuer zu geben, indem wir dieser Motion zustimmen. Jugendliche brauchen einen Ausgleich zu der grossen Belastung, der sie in der Schule oder auch in der Lehre und der Berufsschule ausgesetzt sind. Mit dieser Motion melden die Jugendlichen selber den Bedarf an mehr körperlicher Betätigung an. Jugendliche, denen vorurteilsmässig nachgesagt wird, sie suchten nur das Vergnügen, gehörten zu der Generation, die immer mehr rauchen und trinken würde. Zudem wird dieser Generation unter-

stellt, sie sei zunehmend gewalttätig. Kinder und Jugendliche können nicht genug körperliche Bewegung haben. Dies hat auch den positiven Nebeneffekt, dass sie dank mehr Bewegung neben besserem Wohlbefinden auch das nachgesagte Gewaltpotential abbauen können. Und zudem dient Sport immer mehr einer besseren Integration.

Ein Satz in der Antwort des Staatsrats ist mir besonders aufgefallen, weshalb ich ihn hier zitiere: «Die Berufsschulen sind offenbar von den Verfassern der Motion nicht mitgemeint.» Ich bin überzeugt, dass die Berufsschulen ebenso mitgemeint sind, wie sie beispielsweise im Artikel 2 des Bundesgesetzes über die Förderung von Turnen und Sport im Absatz 3 aufgezählt sind. Gerade Jugendliche, die eine Lehre machen, benötigen in ihrem spezifischen Alter der Orientierung und Neuausrichtung mehr denn je aktive körperliche Betätigung. Nach der Sekundarschule gehen sehr viele dieser Jugendlichen keiner sportlichen Betätigung mehr nach. Dies bestätigen mir Gespräche, die ich mit vielen Jugendlichen, die eine Lehre machen, hatte. Tatsache ist, dass viele Jugendliche in diesem Alter in keinem Sportverein mitmachen und gerade diese hätten es dringend nötig, sich in einem professionellen Rahmen sportlich zu betätigen.

Es ist mir bewusst, Kollege Marbach hat es angetönt, dass der Staatsrat und viele von Ihnen einwenden werden, dass diese Jugendlichen durchaus die Möglichkeit haben, ausserhalb der Lehre und Schule Sport zu treiben, sich einem Verein anzuschliessen, oder sich individuell körperlich fit zu halten. Das stimmt, und ich bedaure auch sehr, dass das in vielen Fällen nicht so ist. Diesen jungen Menschen fehlt vielleicht nach einem strengen Arbeits- oder Schulalltag sehr oft dazu der nötige Kick. Nichtsdestotrotz haben wir einen Bundesauftrag, den wir nicht ernst nehmen und stillschweigend parkieren.

Es ist mir auch klar, dass die Einführung des gesetzlich vorgeschriebenen Sportunterrichts an den Berufsschulen den Staatsrat vor ein Dilemma stellt, weil es nämlich zuwenig Infrastrukturen gibt. Wenn es darum geht, Infrastrukturen für nicht-schulische Sportvereine jeglicher Sportarten zu schaffen, findet sich immer der eine oder andere Franken. Das ist wichtig und aus meiner Sicht auch richtig. Das eine tun und das andere nicht lassen. Auch für die Lernenden in unserem Kanton dürfen und müssen wir Infrastrukturen schaffen, um diesen Jugendlichen einen qualitativ guten und nachhaltigen Sportunterricht anzubieten, um so deren Gesundheitsverhalten zu fördern. Wir haben hier eine grosse Verantwortung. Ich bitte Sie deshalb, meine Damen und Herren, dieser Volksmotion zuzustimmen.

**Raemy Hugo (PS/SP, LA).** Ich schliesse mich den Argumenten meiner Vorrednerin unserer Fraktion an und unterstütze die Motion ebenfalls. Erlauben Sie mir eine ganz kurze Ergänzung: Das primäre Ziel ist die Einhaltung der «Bundesgesetzgebung über die Förderung von Turnen und Sport» und somit die Wiedereinführung der obligatorischen dritten Lektion Sport auf allen Stufen, wie dies der Staatsrat auf das Schuljahr 2008/09 in Aussicht stellt. Dabei ist mir ein Satz in der Antwort des Staatsrates etwas sauer aufgestossen:

«Ob in der Studentafel kompensiert werden könnte (Kürzungen um eine Lektion in anderen Fächern), muss ebenfalls geprüft werden.» Nachdem wir in den letzten Jahren bereits viele schmerzhaft Sparstunden mitgemacht haben, besteht im Moment eine Studentafel, welche schlicht keine weiteren Sparübungen mehr erträgt ohne die Qualität des Unterrichts zu gefährden. Es ist ganz einfach: Schülerinnen und Schüler profitieren mehr, je länger sie sich mit einem Lehrstoff auseinandersetzen können. Das ist wissenschaftlich bewiesen. Schülerinnen und Schüler brauchen Zeit, Lehrpersonen müssen optimale Bedingungen für den Unterricht schaffen. Weitere Kürzungen, auch in musischen Fächern, sind inakzeptabel. Ich fordere somit den Staatsrat auf, die dritte Turnstunde ohne Wenn und Aber wieder in die Studentafel aufzunehmen und so dem Entscheid des Verwaltungsgerichts und der einschlägigen Gesetzgebung des Bundes zu entsprechen.

**Schuwey Jean-Claude (PDC/CVP, GR).** «Plus de sport à l'école»: il s'agit d'une motion populaire déposée par les Jeunes socialistes fribourgeois. Ils rappellent l'importance du sport, une réalité que certainement personne ne conteste. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat partage également les appréciations des motionnaires. Il rappelle la loi fédérale encourageant la gymnastique et le sport. Dans son programme gouvernemental et dans son plan financier, le Conseil d'Etat réduit, pour des raisons d'économie, le nombre de leçons de sport. Un certain nombre d'élèves, assistés d'un avocat, ont fait recours contre cette décision. Le Tribunal administratif a admis le recours et annulé la décision attaquée. Le Conseil d'Etat a décidé de modifier le règlement du 10 septembre 1974 pour le rendre conforme à la législation fédérale. L'acceptation de cette décision aura des conséquences importantes sur les grilles-horaires, l'utilisation des infrastructures, les charges financières et l'engagement de personnel supplémentaire. Le Conseil d'Etat va rétablir les trois unités de sport hebdomadaires mais est de l'avis qu'il n'est pas possible de suivre les motionnaires qui en demandent quatre. Le Conseil d'Etat est convaincu de l'importance du sport dans les écoles et dans notre société. Il rappelle tout de même qu'il y a également toutes les activités sportives que proposent les sociétés sportives dans nos communes et que les jeunes sont invités à suivre. Les collectivités publiques en sont reconnaissantes et remercient les acteurs de ces sociétés. Il reste tout de même aux parents des enfants et à chaque individu un peu de responsabilité personnelle pour saisir les possibilités offertes par les sociétés sportives.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion et, avec le groupe démocrate-chrétien, je vous prie de le suivre.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie l'ensemble des intervenants qui se sont exprimés. Il me paraît important au début de mon intervention d'indiquer qu'il ne s'agit pas de savoir si nous sommes pour ou contre le sport à l'école. Le Conseil d'Etat reconnaît l'importance de l'éducation physique et de la promotion du mouvement au sein de l'école. La question que vous

devrez voter tout à l'heure porte sur une quatrième heure de sport ou non à l'école.

Aujourd'hui, l'obligation fédérale est de trois unités de sport dans l'ensemble de la scolarité obligatoire et du secondaire II. Or, et pour les motifs qui sont exposés dans la réponse, vous connaissez la difficulté qui est la nôtre aujourd'hui. Dans la grille-horaire du cycle d'orientation, en dernière année, les élèves ont deux unités uniquement. Et dans le cadre du secondaire II, ils ont deux unités au lieu de trois la dernière année du parcours culture générale, et l'avant-dernière année du parcours gymnasial. Notre problème est la réintroduction de cette troisième unité. Je voudrais corriger l'un ou l'autre élément de ce qui a été affirmé aujourd'hui dans cette enceinte.

Le bémol qui a été mis *«pour autant que les communes disposent des infrastructures nécessaires»* ne porte pas sur la réintroduction de cette troisième heure, mais la réintroduction dès 2008. Nous avons écrit à l'ensemble des associations de CO et des responsables des collèges pour leur demander de faire en sorte que cela soit possible à partir de 2008 et, si cela ne l'est pas à partir de 2008, de nous indiquer quand la possibilité sera là en termes d'infrastructures. Bien sûr, on peut faire le sport à l'extérieur et nous l'encourageons aussi. Nous leur avons demandé à tous d'examiner ces possibilités-là. Mais l'infrastructure, ce n'est pas que la halle de sport, c'est évidemment toute l'infrastructure nécessaire aussi aux élèves en termes de vestiaires, en termes de changement et en termes de modifications à l'intérieur d'un même bâtiment pour le changement d'activité.

J'aimerais juste le signaler parce que ça n'est pas si simple que cela. Et je me permettrai, puisque le député Gavillet a cité l'exemple du CO de la Glâne, de dire que justement pour cette école-là j'ai eu une discussion avec son directeur, qui m'a indiqué qu'en l'état d'occupation des salles, alors même que l'infrastructure est toute récente pour la Glâne, c'est celle du Bicubic, cette troisième heure ne serait possible qu'avec la remise à disposition de l'ancienne salle, qui était la salle de la commune de Romont mais qui doit être refaite. C'est une salle qui date d'à peu près trente ans et les conditions de sécurité ne sont plus totalement remplies. Il y a des travaux à faire et l'Association du CO est en train de les envisager. C'est là-dessus que porte le seul bémol, c'est de dire 2008. Nous le commencerons partout où c'est possible! Nous le commencerons notamment dans les CO de la partie alémanique. Le problème est, semble-t-il, beaucoup moins grand mais c'est évidemment aussi lié au fait que les CO de la partie alémanique ont un nombre d'élèves beaucoup plus restreint et des infrastructures qui correspondent mieux au nombre réel d'élèves. Je vous laisse imaginer le problème, pour le CO de la Gruyère ou celui de La Tour-de-Trême, qui ont chacun au minimum 800 élèves: il s'agit de trouver une solution qui soit satisfaisante. J'aimerais vraiment que vous ne doutiez pas de cette mise en œuvre, mais nous avons besoin d'un peu de temps pour la faire dans de bonnes conditions.

Cela étant, et sans reprendre ce qui a aussi été indiqué sur l'importance, je me permettrais d'élargir le terme d'éducation physique pour parler de l'éducation en mouvement, en particulier au sein de l'école primaire.

Il me paraît important de mener maintenant un autre combat sur le plan politique, c'est celui de l'abaissement de l'âge «Jeunesse & Sport». Aujourd'hui, «Jeunesse & Sport» intervient pour les enfants à partir dix ans. Nous nous battons au plan national pour abaisser cet âge et le prévoir à partir de cinq ans déjà, voire même quatre ans. C'est là où l'effort est le plus important et c'est là où les effets sont les plus importants, en particulier en termes de motricité et en termes d'apprentissage des enfants au mouvement.

Cela étant, j'aimerais faire une remarque générale. J'ai beaucoup entendu dire: c'est évident, l'école doit introduire une quatrième heure de sport. Pour moi, on revient à toute une discussion, qui me paraît quand même fondamentale, sur le rôle et la mission en particulier de l'école et cela dans beaucoup de domaines. L'école peut beaucoup, mais l'école n'est pas responsable de tout et ne peut pas être la seule à assurer aussi la santé de la population. Nous avons relevé dans la réponse l'importance que jouent, dans le domaine du sport en particulier, les associations sportives, les clubs sportifs, mais aussi les parents. Vous avez beaucoup parlé d'enfants qui ne bougent plus. Je me demande où sont ces enfants, le week-end en particulier. Moi qui pratique le sport, en particulier le week-end, je ne croise pas beaucoup ces enfants sur les parcours Vita et sur les pistes mesurées. Et je pense que là aussi nous avons une sorte de conscientisation qui me paraît très importante dans l'ensemble de la société sur l'importance du mouvement pour la promotion de la santé des enfants.

Avant d'accepter la motion, je vous demande quand même de réfléchir. Si nous introduisons une quatrième heure, où devons-nous biffer une heure supplémentaire? dans la langue maternelle? dans la langue parentale? dans les mathématiques? dans les sciences? dans la culture? dans les branches comme la musique, qui me tiennent aussi à cœur, et qui sont importantes pour le développement des enfants? dans l'éducation à la citoyenneté où nous essayons de faire des efforts complémentaires? La grille-horaire est le résultat d'un équilibre. C'est le résultat d'un équilibre de choix politiques que nous faisons sur le rôle et la mission de l'école. Et c'est en ces termes-là que je vous remercie de réfléchir.

S'agissant de la question de la députée Claudia Cotting, nous encourageons l'ensemble des activités de groupe, qu'elles soient d'ailleurs – et je tiens à le dire – sportives ou culturelles. Ce qui est important, c'est de vivre ensemble. Mais je peux comprendre que l'organisation de camps de ski devient en particulier difficile parce que les coûts sont élevés. Le ski est aujourd'hui un sport relativement coûteux, il faut le dire, en termes aussi d'équipement et d'abonnement. Et ce que nous souhaitons, c'est donner un véritable choix. Nous demandons aux écoles d'organiser une semaine hors les murs de l'école, qui soit une semaine où l'on vive 24 heures sur 24 ensemble. Nous prônons évidemment des activités sportives. Cela peut être d'ailleurs le ski ou d'autres activités. Ça peut être même des camps de natation ou d'autres choses mais pourquoi pas aussi des semaines culturelles dans la mesure où ce qui importe, c'est l'intégration de l'ensemble des élèves dans une société où ils doivent vivre ensemble.

C'est avec ces remarques que je vous invite à rejeter la motion qui a été déposée.

– Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 64 voix contre 32. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 32.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 64.*

*S'est abstenu:*

Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 1.*

## **Mandat MA4004.07 Antoinette Romanens – demande de procédure accélérée (élaboration d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge concerné par la reprise du mandat de prise en charge des demandeurs d'asile par la société ORS)<sup>1</sup>**

*Prise en considération de l'urgence*

**Le Président.** Je vous informe que nous allons débattre sur l'urgence de ce mandat et l'urgence seulement. Si des interventions, de l'un ou l'autre député, devaient

sortir du débat sur l'urgence, je serais contraint de l'interrompre dans ses propos.

**Steiert Jean-François (PS/SP, FV).** Ich werde Ihnen kurz die Position der SP-Fraktion auf deutsch, Kollege Carl-Alex Rigoré auf französisch vorstellen. Es geht heute ausschliesslich um die Dringlichkeit. Der Staat hat oft gute Gründe, Aufgaben an Dritte weiterzuleiten. Das ist auch beim Roten Kreuz so. Er hat dabei eine bestimmte Verantwortung: Wir haben immer vertreten, dass das auch heisst, punkto Lohn, punkto Sozialvoraussetzungen ähnliche Bedingungen zu haben, wie das auch beim Staat der Fall ist. Es gibt für uns auch eine bestimmte moralische Verantwortung, wenn sie auch nicht juristischer Art ist, in einem Fall, in dem Menschen am Schluss unter den Konsequenzen einer Entscheidung, wie sie gefallen ist, zu leiden haben. Es geht heute nicht um eine Grundsatzdebatte, es geht heute nicht um die Frage, wie die Qualität der Leistungen der entsprechenden Anbieter war. Es geht heute um die Menschen, die in kurzer Zeit eventuell unter bestimmten Voraussetzungen keine Arbeit haben werden und deshalb ist auch die Dringlichkeit gegeben. Wir sind der Meinung, dass der Staat eine bestimmte Mitverantwortung hat, die er heute trägt. Wir sind deshalb der Meinung, wir müssten dringlich dem Staatsrat die Aufgabe übergeben, der Staatsrat muss uns Vorschläge machen und wir werden so in gegebener Zeit, in der notwendigen kurzen Zeit, die uns noch zur Verfügung steht, die Grundsatzdebatte führen können. Deshalb empfiehlt Ihnen die SP-Fraktion die Dringlichkeitserklärung.

**Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR).** Le groupe libéral-radical a pris note, au début juillet, de la décision du Conseil d'Etat d'attribuer le concept cantonal de prise en charge des demandeurs d'asile à la maison ORS. Nous avons été sensibles au sort des collaborateurs de la Croix-Rouge touchés par cette décision. Nous avons ouvert nos portes et reçu une délégation de cette même Croix-Rouge, le mardi 11 septembre, soit hier.

Le groupe libéral-radical a étudié attentivement l'urgence de cette motion. Indéniablement, le temps presse. C'est un sujet de haute actualité et le personnel de la Croix-Rouge ainsi qu'une partie de la population fribourgeoise attendent une prise de position du législatif. Les initiateurs de ce mandat connaissent parfaitement le fonctionnement du Grand Conseil et surtout les règles libérales qui régissent notre Etat.

Le Conseil d'Etat étudiera en urgence cet instrument parlementaire et le parti libéral-radical, en son âme et conscience, jugera les conclusions.

C'est au terme de ce traitement d'urgence que le groupe libéral-radical, le Grand Conseil et la population fribourgeoise jugeront la pertinence des arguments soulevés par les initiateurs. Le groupe libéral-radical souhaite que le personnel concerné de la Croix-Rouge, marqué par l'événement, soit entouré par sa direction et s'intéresse aux postes proposés par la maison ORS. L'Etat peut aider, mais doit obéir à certaines règles de fonctionnement.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 27 août 2007, BGC p. 1332.

En conclusion, le groupe libéral-radical, dans sa grande majorité, votera l'urgence de ce mandat et vous recommande d'en faire autant.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse** (ACG/MLB, SE). Als ich mich für die heutige Stellungnahme vorbereitet habe, ist mir die vergangene Mai-Session wieder in den Sinn gekommen. Vier Monate ist es her, als alle Gruppen in diesem Saal die vor einer Entlassung stehenden Angestellten der Schoeller Arca Systems in Romont mit einer Resolution unterstützt haben. Beim Blättern im amtlichen Tagblatt ist mir die damalige Stellungnahme vom Kollege Jean-Louis Romanens ins Auge gestochen. Ich möchte sie hier gerne zitieren, den Anfang wenigstens:

«Les événements que vivent actuellement les employés de Schoeller à Romont et leur famille nous désolent tous. Personnellement, je peux comprendre les actions menées par le personnel. Les aspects humains, la souffrance et l'anxiété qui habitent ces personnes devant l'incertitude qui est la leur m'interpellent.»

Gute Worte. Ich könnte heute keine besseren finden, um die Dringlichkeit des vorliegenden Mandates zu begründen. Ich hoffe, Kollege Jean-Louis, du bist mir nicht böse, wenn ich also deine Worte, nur ganz wenig abgeändert, übernehme:

«Les événements que vivent actuellement les employés de la Croix-Rouge fribourgeoise et leur famille nous désolent tous. Personnellement, je peux comprendre les actions menées par le personnel. Les aspects humains, la souffrance et l'anxiété qui habitent ces personnes devant l'incertitude qui est la leur, m'interpellent.» L'incertitude qui est la leur!

Die Ungewissheit, welche das Personal des Freiburgerischen Roten Kreuzes zur Zeit aushalten muss, verlangt ein Ja zur Dringlichkeit dieses Mandates. Setzen wir ein Zeichen, wie wir es seinerzeit bei den Trutenzüchtern und für die Angestellten in Romont getan haben. Geben wir den Angestellten wieder eine Perspektive: Eine, die ihre Lage ernst nimmt und sie nicht auf den Sankt-Nimmerleinstag vertröstet.

Le personnel de la Croix-Rouge fribourgeoise mérite que le Conseil d'Etat puisse répondre au mandat déposé dans le délai des deux mois.

In diesem Sinne bitte ich Sie, auch im Namen des Mitte-Links-Bündnisses, dem Gesuch um dringliche Behandlung zuzustimmen.

**Ridoré Carl-Alex** (PS/SP, SC). Cette question du mandat de la Croix-Rouge a été fort débattue cet été, il a posé de nombreuses questions.

Certaines questions ont trait au passé, par exemple savoir comment s'est déroulée la procédure d'attribution du mandat. Différentes questions ont été posées dans ce sens-là.

Des questions concernent le futur: qu'est-il nécessaire de changer ou pas? quelles règles en la matière?

Le mandat que nous avons déposé ne concerne ni le passé, ni le futur, mais uniquement le présent, le présent proche des collaborateurs et des collaboratrices qui doivent savoir rapidement si l'Etat peut et veut jouer un rôle dans cette phase de transition qui les attend.

J'ai pu vérifier à de nombreuses reprises, par différentes discussions que de nombreux, pour ne pas dire la plupart des députés ici dans cette salle, des députés de tout bord politique, sont sensibles à cette situation, mais se posent naturellement beaucoup de questions. Par rapport à ces questions, il est donc important de connaître rapidement la détermination du Conseil d'Etat. Rapidement veut dire encore d'ici à la session de novembre. Cela a déjà été rappelé plusieurs fois, il ne s'agit pas ici de faire un débat de fond, il aura lieu ultérieurement. Il s'agit d'assurer uniquement l'urgence qui permettra de répondre aux différentes questions que vous tous et nous tous, nous nous posons.

Je l'ai dit: plusieurs députés de tout bord politique sont sensibles à cette question. Dans le but de trouver une adhésion aussi large que possible au principe même de l'urgence, les mandataires ont décidé de modifier légèrement certains points du mandat transmis au Conseil d'Etat, la forme devenant moins contraignante.

Il y a deux points qui changent. Nous demandons non plus «d'élaborer un plan social»: le Conseil d'Etat n'est pas appelé «à élaborer un plan social», mais à «participer au financement d'un plan social», qui serait «élaboré par la Croix-Rouge fribourgeoise» elle-même et deuxième point, la durée de cinq ans qui était indiquée dans le mandat est retirée, ce qui laisse plus de marge de manœuvre au Conseil d'Etat d'après les discussions que j'ai pu avoir avec différents groupes politiques. Ces modifications seraient de nature à favoriser l'entrée en matière sur l'urgence, ce que je vous appelle à faire tout à l'heure.

**Rossier Jean-Claude** (UDC/SVP, GL). Comme de bien entendu, c'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance du contenu du mandat et avons pris bonne note qu'aujourd'hui, nous intervenons uniquement sur son urgence, autrement dit sur le délai accordé au Conseil d'Etat pour y donner suite.

Ceci étant, sans entrer sur le fond, permettez-moi en guise de préambule de vous dire qu'à l'instar des autres partis, nous avons également reçu une délégation de la Croix-Rouge, composée de quatre personnes. D'emblée, nous avons été surpris de constater que le directeur n'était pas présent, mais apparemment au courant de leur démarche. Est-il solidaire ou non avec son personnel? Difficile à le dire.

Nous avons tout de même pris le temps pour écouter ces collaborateurs et leur poser un certain nombre de questions. Nous avons de ce fait appris que les lettres de licenciement ne leur étaient pas encore parvenues, mais en principe annoncées pour fin septembre. A les entendre, il existerait une certaine ambiguïté, voire confusion, par rapport à leur statut d'employé, au niveau juridique s'entend, notamment quant à la responsabilité de l'Etat à leur endroit.

En outre, il semblerait, à leurs yeux, relativement difficile de faire offre de candidature dès l'instant où le processus ne peut être effectué que via Internet et que pour l'heure, ils n'aient pas encore eu accès aux nouvelles conditions de travail et salariales de leur nouvel employeur. Ils ont également relevé le manque, voire l'absence de dialogue avec la nouvelle direction. Je tiens aussi à relever que nous n'avons pas ressenti de leur part – peut-être n'était-ce qu'une impression – une



très grande motivation à vouloir faire leurs offres de candidature et, le cas échéant, à travailler pour cette nouvelle société, ce que je ne peux que déplorer.

En résumé, nous les avons trouvés en plein désarroi, sentis comme délaissés à la fois par leur employeur et le mandataire l'Etat de Fribourg, ne comprenant pas très bien ce qu'il leur arrivait, d'autant plus qu'à maintes reprises la qualité de leur travail et leurs compétences auraient été relevées par le Conseil d'Etat. Je peux comprendre et partager leur inquiétude et comme tout un chacun avoir une certaine compassion pour ce qu'il leur arrive, sachant aussi qu'ils ne sont pas les premiers et malheureusement certainement pas les derniers à se trouver dans cette pénible situation, conjoncture économique oblige. Dès lors, M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement, connaissant votre sensibilité bien compréhensible et celle aussi du gouvernement pour tout ce qui touche aux problèmes humains, je vous pose la question: est-il vraiment nécessaire de voter l'urgence du traitement de ce mandat ou bien, ne serait-il pas plus judicieux de votre part et de celle du Conseil d'Etat, de prendre vos responsabilités et de vous engager à donner, pour autant que faire se peut, dans un délai raisonnable, une réponse précise aux différentes interrogations, voire revendications du personnel, relayées par les mandataires, ou bien considérez-vous comme définitive la réponse du Conseil d'Etat donnée aux questions des députés Waeber-Gobet et Louis Duc, auquel cas vous en conviendrez, le délai de réponse ne pourrait qu'en être raccourci.

C'est dans l'attente de votre réponse que notre groupe décidera, si oui ou non, nous voterons l'urgence.

**Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR).** Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec une très grande attention la requête de procédure d'urgence pour le mandat déposé, maintenant modifié, demandant au Conseil d'Etat «d'élaborer», maintenant «de contribuer à l'élaboration d'un plan social» pour les collaborateurs de la Croix-Rouge fribourgeoise, qui ne pourront être repris par la société ORS aux conditions dont ils bénéficient auprès de la Croix-Rouge fribourgeoise.

Si l'idée de soutenir le caractère d'urgence peut a priori apparaître comme une réponse adéquate à cette situation délicate et émotionnelle, notre groupe se permet d'émettre les considérations suivantes.

L'adjudication du mandat d'asile à l'ORS est une décision entrée en force, le délai légal de recours, non utilisé, étant échu.

Nous sommes conscients que la Croix-Rouge est un organisme privé et qu'il est impossible pour le Conseil d'Etat d'intervenir d'une manière directe pour soutenir les collaborateurs licenciés au risque de créer un précédent.

Toutes les opportunités doivent être saisies, afin de permettre aux collaborateurs de la Croix-Rouge de retrouver un emploi, ceci pour leur dignité personnelle, leur sécurité, et celle de leur famille.

L'établissement d'un plan social du ressort de l'employeur apparaît comme un apport passager. Ce n'est donc pas une solution constructive pour l'avenir, mais une solution, pour nous, de dernier recours. Avant d'affirmer que nombre de postes à recouvrer ne corres-

pondent pas au profil des collaborateurs de la Croix-Rouge, il y a lieu de postuler auprès de l'ORS, sans délai.

L'expérience accumulée tout au long des années où les collaborateurs ont déployé leur activité, nous en sommes certains, s'avérera comme déterminante dans nombre de candidatures.

Le Conseil d'Etat s'est déjà engagé à offrir en priorité aux personnes concernées les places vacantes dans les établissements dont il a la gestion. Il y a lieu d'évaluer ces possibilités et de les utiliser au mieux. Pour être en mesure de réaliser cet objectif, il faut rétablir un climat de confiance entre les différents intervenants.

C'est donc dans cet esprit que nous demandons au Conseil d'Etat, en sa qualité de médiateur, 1) de tout mettre en œuvre aux fins de clarifier la situation et, autant que possible, créer les meilleures conditions cadres, pour réaliser les objectifs précités; 2) de désigner une personne responsable au Service public de l'emploi qui accompagnera chaque collaborateur dans ses démarches et 3) à l'issue de toutes ces procédures, y compris celles qui sont offertes par notre système légal, d'examiner avec bienveillance les cas de rigueur qui pourraient se présenter, au besoin de les soutenir moralement et financièrement.

Nous ne voulons pas donner aujourd'hui l'illusion que le vote soutenant l'urgence est synonyme d'octroi de plan social.

Nous référant aux réponses données par le Conseil d'Etat aux questions des députés Louis Duc et Marie-Thérèse Weber-Gobet, il ne nous semble pas utile de présenter ces demandes au moyen d'un instrument parlementaire et c'est avec ces considérations que nous ne soutiendrons pas la demande de traitement d'urgence.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** C'est à titre tout à fait personnel que je m'exprime face à une décision qui m'interpelle et qui a causé le plus grand des émois au sein du personnel engagé à la Croix-Rouge fribourgeoise.

Ce qui m'étonne le plus, c'est que le Conseil d'Etat, qui est composé je pense et je crois de personnalités que l'on peut qualifier au-dessus de tout soupçon, ce même Conseil d'Etat confie à une entreprise zurichoise le mandat de gérer le service Croix-Rouge requérants d'asile du canton de Fribourg.

Cette annonce, je vous l'ai dit, a non seulement créé un émoi compréhensible au sein des collaborateurs, mais c'est tout un avenir sombre, très sombre qui se profile pour bon nombre d'entre eux. J'ai, à l'annonce de cette décision stupéfiante pour moi, déposé une question écrite sur le pourquoi et également sur le devenir de tous ces collaborateurs mis devant le fait accompli et dont, pour certains, un long service auprès de l'institution et de loyaux services sont à mille lieux d'être reconnus.

C'est donc un appel à tous les députés de voter cette urgence.

Tous les collaborateurs de la Croix-Rouge sont un peu aujourd'hui comme une pelote de laine qu'on soumet aux caprices du chat.

**Bapst Markus** (*PDC/CVP, SE*). J'ai une question relative à la procédure. On vient d'apprendre par notre collègue Ridoré que le mandat a été modifié, disons ce matin, j'ai appris cela. J'aimerais un éclaircissement là-dessus. Est-ce que c'est possible de faire cela, d'amender en dernière minute un mandat qui a été distribué auparavant et, deuxièmement, je n'ai pas bien compris quelle urgence on allait voter: est-ce que l'on vote sur le mandat initial ou sur le mandat modifié? Comment va-t-on décider cela et, troisièmement, je n'ai pas bien saisi les éléments de la modification, donc j'aimerais qu'ils soient répétés pour avoir un éclaircissement là-dessus.

**Romanens Jean-Louis** (*PDC/CVP, GR*). Simplement pour remercier M<sup>me</sup> Weber-Gobet d'avoir utilisé mon texte. Je crois que je reprendrais aujourd'hui également exactement le même texte. Ce qu'elle n'a pas lu, ce sont les conclusions et dans les conclusions, pour Schoeller, je disais que la situation devrait se rétablir avec un dialogue entre la direction et le personnel et que les offices de l'Etat devaient mettre en place ce dialogue.

Je crois que l'on peut tenir ce même langage avec la Croix-Rouge. Je crois qu'il y a un manque de dialogue et je crois que c'est par ce biais-là que l'on va résoudre le problème de ces employés qui sont aujourd'hui en attente d'un poste définitif. Je crois que je m'engage, je me suis engagé aussi personnellement vis-à-vis de certains représentants de la Croix-Rouge à intervenir auprès du Conseil d'Etat, du Service public de l'emploi pour que quelque chose se passe à ce niveau-là et c'est par ce biais-là que l'on va rendre, disons, un peu de bonheur à ces gens. Ce n'est pas par un plan social qui va peut-être les soutenir pendant une année ou deux. On doit voir à long terme, et c'est dans ce sens-là que je vous invite à refuser l'urgence, parce qu'on leur offre seulement un plan social, on leur offre pas du travail, pas de bonheur.

**Le Président.** Concernant la question posée par M. Bapst sur la base légale de la procédure: la modification du mandat est tout à fait possible, seulement aujourd'hui ce qu'il faut savoir c'est que l'on vote l'urgence de ce mandat et l'on ne discute pas du fond de ce mandat.

**Ridoré Carl-Alex** (*PS/SP, SC*). Pour répondre à mon collègue Bapst, l'art. 175 al. 3 de la loi sur le Grand Conseil prévoit effectivement que les cas d'urgence traités durant les sessions peuvent être développés de façon orale. Pour répondre à l'autre question, le texte du nouveau mandat est le suivant. Je le lis puisque effectivement, il n'est pas lisible à l'écran:

«Les signataires du mandat demandent au Conseil d'Etat de participer au financement d'un plan social, élaboré par la Croix-Rouge fribourgeoise, pour les collaborateurs qui ne pourront pas être repris par la société ORS aux conditions dont ils bénéficient actuellement auprès de la Croix-Rouge fribourgeoise.»

**Cotting Claudia** (*PLR/FDP, SC*). Les signataires du mandat demandent un examen urgent de leur interven-

tion en faveur du personnel de la division «requérants d'asile» de la Croix-Rouge fribourgeoise. On demande à l'Etat de panser les plaies, de soutenir des personnes pour lesquelles, ma foi, l'Etat n'a eu aucun état d'âme.

J'interviens parce qu'il a été question de la direction de la Croix-Rouge fribourgeoise, du directeur et de diverses interventions.

Alors, je crois que si le directeur M. Dewarrat n'était pas présent hier avec le personnel, c'est parce que le personnel a voulu une démarche et rencontrer directement les parlementaires, parce qu'il avait besoin de communiquer.

Je peux vous rassurer, la direction de la Croix-Rouge fribourgeoise a été choquée, et «choquée» c'est le prénom, de lire les comparaisons et les critères qui ont été retenus. M. le Directeur était atterré face à la décision qu'à prise le Conseil d'Etat.

M<sup>me</sup> la Députée Kaelin a dit juste: la décision est entrée en force, le délai légal de recours est échu. Comment faire recours contre une décision de l'Etat quand aucun critère, et je dis bien aucun critère, n'était favorable au travail qu'a fait et que fait encore le personnel de la division «requérants».

La direction de la Croix-Rouge fribourgeoise a eu une séance extraordinaire qui a duré plusieurs heures pour savoir si on pouvait faire recours ou pas. Vu les critères, il n'y avait aucune chance de gagner ce recours.

M. le Député Romanens dit qu'il y a un manque de dialogue entre la direction et le personnel, il est seul, bien sûr, juge de ses propos, mais je peux vous confirmer que ce n'est pas vrai.

Pour moi, il est effectivement urgent que nous donnions un signe à ce mandat parce qu'effectivement il y a un problème de fond dont nous pourrions reparler lorsque nous reparlerons du mandat lui-même.

**Bapst Markus** (*PDC/CVP, SE*). Je ne suis pas convaincu par les arguments que je viens d'entendre selon lesquels on peut tout simplement modifier le contenu d'un mandat déposé, sans annonce préalable. Les explications que j'ai eues ne sont pas satisfaisantes. J'aimerais savoir dans quelle situation on se trouve. Quel est le mandat formel? Je n'ai pas vu de nouveau mandat et je viens d'apprendre que l'ancien mandat n'a pas été retiré. Je ne comprends pas sur quelle urgence on vote. C'est quand même important de savoir le contenu de ce mandat. Je ne suis pas au clair. Comment va-t-on faire parce que le mandat qui a été déposé a été enregistré. Je pars du principe qu'on ne peut pas tout simplement modifier en cours de route un tel mandat. Donc, je pars du principe que le mandat initial reste valable jusqu'à preuve du contraire.

**Le Président.** Pour essayer de clarifier la situation: un mandat déposé peut être retiré, peut être modifié et on peut en déposer un nouveau pour autant qu'il n'a pas été transmis au Conseil d'Etat. Aujourd'hui, ce mandat n'est pas encore transmis au Conseil d'Etat. De ce fait, la procédure est tout à fait juste. C'est comme pour une motion.

**Dorand Jean-Pierre (PDC/CVP, FV).** J'étais venu ici avec une opinion arrêtée. Au vu de la discussion, je ne suis plus très au clair. Alors j'aimerais poser une question directement à M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement qui répondra tout à l'heure. Je crois que tout le monde s'est exprimé ici avec souci pour les intérêts des employés en question. J'aimerais savoir dans mon vote de tout à l'heure: est-ce que je donne plus de chance aux employés de retrouver un travail en votant l'urgence ou est-ce que je leur donne plus de chance en ne votant pas l'urgence? Qu'est-ce qu'il faut faire pour être le plus efficace?

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** C'est effectivement un dossier très sensible que le dossier du mandat «asile 2008». Je ne vais pas rentrer aujourd'hui dans le débat de fond. On va rester sur la forme. On m'a posé l'une ou l'autre question. Je vais y répondre. Je vais me permettre d'apporter tout de même une ou deux réponses à des éléments qui ont été évoqués ici.

Tout d'abord, j'aimerais dire que je comprends et je partage le désarroi, voire la colère de l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices de la Croix-Rouge. C'était une décision qui a été reçue comme un coup de tonnerre et je peux comprendre tout le stress, les conditions difficiles, les temps difficiles par lesquels ces employés, ces collaborateurs, sont passés ces derniers temps. On peut bien imaginer que l'été a été pour eux difficile et qu'ils voient le futur d'un regard assez noir.

Tout d'abord, c'est la Croix-Rouge qui est l'employeur. L'Etat n'est pas l'employeur. Nous n'avions jusqu'à la semaine passée pas été nantis d'une demande formelle de plan social. Vendredi passé, le syndicat du service public et les collaborateurs ont déposé une demande d'entretien avec le Conseil d'Etat pour un plan social. La Croix-Rouge a également adressé la semaine dernière une demande de plan social à la Direction. Nous allons analyser ces éléments puisque maintenant nous sommes formellement nantis de ces demandes.

Pour le Conseil d'Etat – je le rappelle – c'est la Croix-Rouge qui est l'employeur. Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur un plan social. La discussion reste ouverte sur un cofinancement de ce plan social. Plan social, à quelles conditions? Pour qui? Comment? Pourquoi? Est-ce que cela doit être pour l'ensemble du personnel? Est-ce que ce sera seulement pour les cas de rigueur? Tout reste ouvert. Pour ma part – je l'ai dit dans la presse – je pourrais soutenir un plan social pour les cas de rigueur, c'est-à-dire pour les personnes qui se retrouveraient sans travail après avoir postulé à l'ORS. C'est pour moi aujourd'hui l'occasion de relancer un appel à l'ensemble du personnel de la Croix-Rouge en les invitant à postuler aux postes mis au concours, pour l'instant uniquement à l'ORS. L'ORS va remplir le mandat qu'on lui a confié avec 45 personnes. La Croix-Rouge employait 46 personnes et il y a 45 postes qui sont ouverts auprès de l'ORS. Nous avons besoin des compétences et de la formation professionnelle des collaborateurs et des collaboratrices de la Croix-Rouge et je ne peux que les inviter à postuler. Je rappelle aussi que dès le 17 septembre ces postes seront ouverts à l'ensemble des personnes

qui souhaitent postuler puisque dès le 1<sup>er</sup> janvier l'ORS devra reprendre un mandat avec du personnel. Là, je pense que c'est important. On peut concevoir tous les plans sociaux qu'on veut, on n'aura toujours pas un emploi. Ce n'est pas en touchant 10 000 ou 15 000 francs qu'on va régler une situation professionnelle à long terme. Je pense que c'est important de peser l'ensemble des intérêts dans ce dossier.

Le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur l'urgence qui est de la compétence du Grand Conseil. Pour ma part, je pense que voter l'urgence donnera un signe très positif à l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices qui se font aussi beaucoup de soucis. Donc, ça ne peut que confirmer une discussion qui aura lieu.

Ce vote sur l'urgence n'engage encore pas sur le fond. Cela n'engage pas des décisions que vous allez prendre. Simplement, ce mandat ne donne au Conseil d'Etat que deux mois et non pas cinq pour apporter ses conclusions. Donc, nous aurons le temps de faire l'analyse précise de la situation. En l'état, nous n'avons pas les salaires des personnes de la Croix-Rouge. Nous devons examiner cas par cas et nous attendrons aussi d'avoir la preuve d'un dumping salarial. Pour l'instant, à notre connaissance, ça ne devrait pas être le cas pour une majorité des emplois. Bien sûr que c'est l'analyse concrète des cas qui nous en apportera la preuve et nous avons besoin d'avoir ces éléments pour nous déterminer concrètement sur la manière d'organiser un plan social.

Par ailleurs, nous avons organisé une séance qui a eu lieu le 23 août dernier avec la Croix-Rouge, l'ORS, le SPE et le SPO. Nous essayons vraiment de faire tout ce qui est en mesure pour que le maximum de services puissent être offerts aux collaborateurs et aux collaboratrices de la Croix-Rouge afin de les aider à passer ces moments, les aider soit à postuler à nouveau, soit à trouver un autre emploi.

En ce qui concerne les lettres de licenciement, je rappelle que nous ne sommes pas l'employeur. L'Etat a dénoncé la convention avec la Croix-Rouge le 28 novembre 2006 avec effet au 31 décembre 2007. Donc, il appartenait à la Croix-Rouge de résilier les contrats dans les délais. Elle avait une année pour le faire dans les délais.

D'autre part, des directives ont été données dans les différents services de l'Etat. Cela résultait d'ailleurs de la convention avec la Croix-Rouge. Toutes les candidatures des collaborateurs et collaboratrices de la Croix-Rouge seront examinées avec beaucoup d'attention dans le cadre des postes ouverts au sein de l'Etat et nous avons donné des consignes pour que les examens se fassent dans ce respect-là.

Personnellement, je vous dis que si vous votez aujourd'hui l'urgence c'est surtout un signe en faveur des collaborateurs et des collaboratrices de la Croix-Rouge. Et le Conseil d'Etat se déterminera sur la demande qui est faite d'un plan social dans les délais que le Grand Conseil lui donnera.

**Genoud Joe (UDC/SVP, VE).** Je ne comprends pas très bien les propos de notre conseillère d'Etat qui dit qu'il y a eu un contact entre le Conseil d'Etat et la Croix-Rouge. Aujourd'hui, il y a une demande d'urgence. On doit se prononcer sur cette demande d'urgence.

Je n'aimerais pas qu'on fasse trop rêver le personnel et non plus qu'on trompe le personnel de la Croix-Rouge.

Dans ce plan de demande d'urgence on parle de financement. C'est vrai que le texte a été modifié et on parle d'une urgence avec une aide financière. Alors, pour quelle raison déjà ce texte a été accepté avec une aide financière? Est-ce que si l'on vote cette urgence le Conseil d'Etat va aider financièrement la Croix-Rouge qui est une société privée? Je dirais aussi que vous avez eu des contacts, des contacts avant les licenciements. Je me demande pourquoi vous n'avez pas attendu qu'il y ait les licenciements, peut-être une manifestation des employés de la Croix-Rouge.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** J'avoue que je ne comprends pas bien l'intervention de M. Genoud. Ce que j'ai simplement dit c'est que la semaine dernière le Conseil d'Etat a reçu une lettre du syndicat, d'une délégation du personnel, et que ma Direction également a reçu une lettre de la Croix-Rouge qui demande de négocier un plan social. La demande est venue de ces instances-là et nous allons l'analyser puisque ces dossiers sont sur la table du Conseil d'Etat. Nous n'avons pas pris du tout d'engagement sur des aides financières. Nous allons donc analyser le dossier, nous allons analyser cas par cas et cela demande maintenant une analyse très concrète de ce qui pourrait être fait. Le Conseil d'Etat ne s'est pas déterminé. Il n'y a aucune décision du tout si ce n'est celle de recevoir la délégation, de les entendre et ensuite le Conseil d'Etat devra se déterminer sur la mise sur pied d'un plan social et sur les conditions. La réponse vous sera donnée dans le cadre du mandat qui est déposé aujourd'hui. Aujourd'hui, vous vous prononcez uniquement sur l'urgence c'est-à-dire: est-ce que le Conseil d'Etat a deux mois ou cinq mois pour se déterminer sur ce mandat? Ce n'est absolument pas un engagement sur le fond. C'est uniquement le Grand Conseil qui donne un délai au Conseil d'Etat pour rendre ses travaux. Donc, nous allons analyser et il n'y a absolument aucun engagement. Nous allons commencer les analyses concrètes une fois que nous aurons vu aussi quelles sont les personnes qui ont postulé, quelles sont les conditions et puis s'il y a vraiment des différences de salaire. Pour l'instant, on ne peut pas se prononcer. On n'a aucun élément en notre possession.

– Au vote, la prise en considération de l'urgence de ce mandat est acceptée par 57 voix contre 31; il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE,

PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 57.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnécht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collob (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 31.*

*Se sont abstenus:*

Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP). *Total: 4.*

## Election des 7 juges de paix: résultats

### Cercle de la Sarine

Bulletins distribués: 99  
Bulletins rentrés: 98  
Bulletin blanc: 1  
Bulletin nul: 0  
Bulletins valables: 97  
Majorité absolue: 49

Ont obtenu des voix et sont élues *M<sup>mes</sup> Wanda Suter et Violaine Monnerat* (tandem 50%/50%) avec 71 voix.

Ont obtenu des voix:

Wanda Suter et Hélène Cudré-Mauroux: 14 voix.

Wanda Suter (à 100%): 2 voix

Hélène Cudré-Mauroux et Violaine Monnerat: 5 voix

Meylan André: 3 voix

Violaine Monnerat (à 100%): 1 voix

Wanda Suter et Juliette Tardent: 1 voix.

### Cercle de la Singine

Bulletins distribués: 99  
Bulletins rentrés: 96  
Bulletin blanc: 0  
Bulletin nul: 0  
Bulletins valables: 96  
Majorité absolue: 49

A obtenu des voix et est élu *M. Francis Schwarz* avec 72 voix.

Ont obtenu des voix:

Zimmerli Werner: 18 voix

Zosso Markus: 4 voix

Scherly-Stritt Doris: 1 voix  
 Monney Philippe: 1 voix

### Cercle de la Gruyère

Bulletins distribués: 99  
 Bulletins rentrés: 97  
 Bulletin blanc: 1  
 Bulletin nul: 0  
 Bulletins valables: 96  
 Majorité absolue: 49

Ont obtenu des voix et sont élus *M<sup>me</sup> Marie-Andrée Grandjean* et *M. Jean-Joseph Brodard* avec 76 voix.

Ont obtenu des voix:  
 Schmutz François: 5 voix  
 Nicolet Patrick: 4 voix  
 Pythoud Gabriel: 4 voix  
 Ruffieux Maurice: 1 voix  
 Grandjean Marie-Andrée (poste à 100%): 1 voix  
 Grandjean Marie-Andrée et Tardent Juliette: 1 voix  
 Brodard Jean-Joseph (poste à 100%): 1 voix  
 Brodard Jean-Joseph (poste à 50%): 1 voix  
 Nicolet Patrick et Grandjean Marie-Andrée: 1 voix.  
 Stéphane Giller: 1 voix

### Cercle du Lac

Bulletins distribués: 99  
 Bulletins rentrés: 95  
 Bulletin blanc: 0  
 Bulletin nul: 0  
 Bulletins valables: 95  
 Majorité absolue: 48

A obtenu des voix et est élue *M<sup>me</sup> Claudine Lerf-Vonlanthen* avec 57 voix.

Ont obtenu des voix:  
 Haenni-Fischer Bernardette: 37 voix  
 Roulin Roland: 1 voix

### Cercle de la Glâne

Bulletins distribués: 100  
 Bulletins rentrés: 97  
 Bulletin blanc: 0  
 Bulletin nul: 0  
 Bulletins valables: 97  
 Majorité absolue: 49

Ont obtenu des voix:  
 Girard Bernard: 46 voix  
 Nicolet Patrick: 39 voix  
 Bourqui Jacqueline: 9 voix  
 Wägli Bruno: 2 voix  
 Tardent Juliette: 1 voix

Un deuxième tour est nécessaire.

### Cercle de la Broye

Bulletins distribués: 99  
 Bulletins rentrés: 93

Bulletin blanc: 0  
 Bulletin nul: 0  
 Bulletins valables: 93  
 Majorité absolue: 47

A obtenu des voix et est élue *M<sup>me</sup> Sylviane Sauteur* avec 87 voix.

A obtenu des voix:  
 Siegenthaler Anne: 6 voix  
**Cercle de la Veveyse**

Bulletins distribués: 99  
 Bulletins rentrés: 99  
 Bulletin blanc: 0  
 Bulletins nuls: 2  
 Bulletins valables: 97  
 Majorité absolue: 49

Ont obtenu des voix:  
 Girard Bernard: 45 voix  
 Nicolet Patrick: 42 voix  
 Bourqui Jacqueline: 4 voix  
 Wägli Bruno: 4 voix  
 Brodard Jean-Joseph: 2 voix.

Un deuxième tour est nécessaire.

## Salutations

**Le Président.** Avant de poursuivre, je me dois, et avec plaisir, de saluer à la tribune de notre Parlement une délégation des anciens présidents du Grand Conseil fribourgeois (*applaudissements*). Il était une vieille coutume, m'a-t-on dit, qu'une fois par année à l'initiative du président en charge, les anciens présidents du Grand Conseil étaient réunis pour prendre un repas ensemble. Donc c'est aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus!

Je salue, également à tribune, l'arrivée de l'ancien chancelier, M. René Aebischer, et du vice-chancelier en charge, M. Gérard Vaucher. Bienvenue également! (*applaudissements*)

## Projet de décret N° 19 concernant la validation de l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé»<sup>1</sup>

Rapporteur: **Daniel de Roche** (*MLB/ACG, LA*)  
 Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, **Directrice de la santé et des affaires sociales**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Nous avons eu une courte séance pour traiter cette initiative constitutionnelle et j'espère que nos débats ne vont pas être longs maintenant.

<sup>1</sup> Message pp. 1168 à 1173.

Die vorberatende Kommission schlägt Ihnen einstimmig «Eintreten» vor mit folgenden Bemerkungen: Die Zahl der gültigen Unterschriften, der beglaubigten gültigen Unterschriften ist 12 253. Das ist die erste Bemerkung.

Die zweite Bemerkung ist, dass wir bei der Behandlung eine Nicht-Übereinstimmung zwischen dem deutschen und dem französischen Text festgestellt haben, dass aber die offiziellen publizierten Texte durchaus übereinstimmen.

Die dritte Bemerkung ist, dass es ein Reihe von Tippfehlern in der Vorlage gibt, die wie folgt korrigiert werden müssen: Il s'agit bien d'une initiative «constitutionnelle» et pas «institutionnelle», comme c'est libellé dans le titre en français und dass das Urteil des Bundesgerichtes am 28. März 2007 gefällt wurde und nicht 2008, wie es im deutschen Text steht.

Ausserdem haben wir uns in der Kommission gefragt: Ist das wirklich eine Verfassungsinitiative oder ist es nicht eher eine Gesetzesinitiative?

Aber all diese Fragen haben uns nicht dazu geführt, die Gültigkeitserklärung dieser Initiative in Frage zu stellen und mit diesen Bemerkungen lade ich Sie ein, sowohl einzutreten, wie das Dekret zu unterstützen und zu bestätigen. Ich denke, dass wir keine andere Möglichkeit haben, wenn wir nicht einen Rekurs riskieren wollen vor Bundesgericht.

**La Commissaire.** La fumée passive est un thème qui préoccupe tout particulièrement depuis plusieurs années. C'est effectivement un vrai problème de santé publique qui préoccupe tout particulièrement la population puisque, selon une enquête de l'Office fédéral de la santé publique, 2/3 de la population plébiscite une interdiction de fumer dans les établissements publics. En guise d'anecdote, le Grand Conseil avait déjà, dans sa séance du 17 novembre 1855, signalé les abus résultant de la pipe et des cigarettes, soit au point de vue économique, soit au point de vue des dangers du feu. On voit que les préoccupations peuvent se rejoindre! Comme vous le savez, de nombreuses interventions parlementaires ou autres ont déjà été déposées dans notre canton. Vous en avez eu la liste dans le message. L'initiative populaire cantonale pour la protection des citoyens contre les effets toxiques de la fumée du tabac dans les lieux publics fermés, «*Fumée passive et santé*», a été déposée le 13 décembre 2006 à la Chancellerie. La procédure s'effectue en trois étapes, soit un rapport sur les signatures, la validation de l'initiative et le ralliement ou non à l'initiative.

Aujourd'hui, nous vous proposons de procéder aux deux premières étapes, à savoir le Grand Conseil prend acte du résultat du dénombrement des signatures, qui est bien de 12 253 – contrairement à ce qui avait été indiqué dans le message – et du texte de l'initiative. Conformément au délai des 90 jours dès le dépôt des listes, soit le 23 février 2007, la Chancellerie a publié ce résultat dans la Feuille officielle ainsi que la constatation de l'aboutissement de cette initiative.

Le Grand Conseil statue sur la validité matérielle et formelle de l'initiative en acceptant ou non le décret tel que proposé aujourd'hui. Le texte correspond à l'exigence de l'unité de matière. Certaines questions peuvent se poser de savoir si l'intégralité de l'arti-

cle 68 de l'initiative est compatible avec certains droits fondamentaux, tels que liberté personnelle ou protection de la sphère privée ou du domicile. Mais cela ne remet pas en question la validité de l'initiative puisque, selon un arrêt du Tribunal fédéral, les termes d'une initiative doivent toujours être interprétés dans le sens le plus large aux initiants. Le Conseil d'Etat vous propose donc d'adopter le projet de décret, décision qui sera sujette à recours, le cas échéant, devant le Tribunal fédéral.

Pour ce qui concerne la suite de la procédure, vous aurez trois cas de figure:

- Le Grand Conseil peut se rallier à l'initiative entièrement rédigée. Elle sera soumise au peuple dans le délai de 180 jours dès l'adoption du présent décret;
- Le Grand Conseil ne se rallie pas à l'initiative et n'élabore pas de contre-projet, la votation aurait également lieu dans le délai de 180 jours dès la date d'adoption du présent décret;
- Et, troisième cas de figure, le Grand Conseil ne se rallie pas à l'initiative mais élabore, dans le délai d'un an dès la date d'adoption de ce décret, un contre-projet.

Si nous avons, dans l'article 2 du projet de décret, parlé d'un an, c'est que techniquement la LEDP était difficilement applicable dans les conditions présentes.

En ce qui concerne la suite du calendrier, nous pourrions imaginer que le Conseil d'Etat puisse traiter d'un projet de message au plus vite le 6 novembre et dans le meilleur des cas, le Grand Conseil pourrait débattre en décembre 2007. En ce qui concerne les dates de votation, les dates qui pourraient être envisagées seraient le 1<sup>er</sup> juin 2008, le 28 septembre 2008 ou encore le 30 novembre 2008. Donc en principe, sauf recours ou retard dans la procédure, nous pourrions imaginer une votation l'année prochaine.

Ma Direction a d'ores et déjà constitué un groupe de travail qui réunit l'ensemble des acteurs concernés: Service de la santé publique, Service du médecin cantonal, Direction de la sécurité et de la justice, le CIPRET, le comité d'initiative, Gastro-Fribourg, l'hôtellerie, deux députés auteurs de différentes interventions. Ce groupe de travail va se réunir encore cette semaine sous forme d'une table ronde afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des avis, de présenter les connaissances au niveau de la santé publique ainsi que les différentes solutions qui ont été trouvées dans les autres cantons et finalement développer un projet.

Je remercie M. le Rapporteur qui a rectifié les quatre coquilles qui sont malencontreusement apparues dans ce message.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce projet de décret.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Die FDP-Fraktion hat sich mit der Botschaft Nummer 19 eingehend befasst. Auch wir stellen fest, dass die Initiative «Passivrauchen und Gesundheit» gültig ist. Über den Inhalt haben wir uns heute nicht zu äussern, möchten aber trotzdem folgendes erwähnen: Dass wir die Zweifel des Staatsrates über die Einheit der Materie teilen.

Dass eine Teilrevision der Verfassung nicht angebracht ist und zu weit geht. Dass mit der eingereichten Initiative vor allem die Menschen am Arbeitsplatz geschützt werden müssen. Vernünftige Lösungen müssen unter allen Betroffenen ohne strenge Gesetze gefunden werden, wie es heute schon vielerorts der Fall ist. Die Beteiligten sind, wie Frau Staatsrätin Demierre uns mitgeteilt hat, somit an einen runden Tisch einzuladen, um uns einen Gegenvorschlag zu gegebener Zeit zu unterbreiten.

**Thomet René** (PS/SP, SC). La lutte contre les effets néfastes de la fumée passive va enfin pouvoir passer aux actions concrètes et efficaces.

Contrairement à ce que pense notre collègue Vonlanthen, rien, absolument rien ne peut être opposé à la validité de l'initiative constitutionnelle «Fumée passive». 12 253 signatures valables ont été enregistrées, l'unité de matière est absolument respectée et l'initiative est conforme au droit supérieur. Il est temps que nous ayons enfin des actions qui vont dans le sens de ce que veut la population, c'est-à-dire une protection efficace des personnes contre les effets néfastes de la fumée passive.

En conséquence, le groupe socialiste, à l'unanimité, vous propose d'adopter le projet de décret N° 19 et invite le Conseil d'Etat à traiter cette initiative dans le meilleur délai que M<sup>me</sup> la Commissaire a évoqué tout à l'heure.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Nachdem die Unklarheiten und Übersetzungsfehler mittels Mail des Generalsekretärs der Gesundheitsdirektion an alle Kommissionsmitglieder ausgeräumt, respektive berichtigt wurden, steht der Validation dieser Initiative aus unserer Sicht nichts mehr im Wege.

**Brodard Jacqueline** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat pour son message accompagnant le projet de décret concernant la validation de l'initiative constitutionnelle intitulée «Fumée passive et santé» et c'est avec attention qu'il en pris connaissance. Comme cela a déjà été dit, il s'agit aujourd'hui de se prononcer uniquement sur la validation de cette initiative constitutionnelle considérant l'unité de matière et la conformité au droit supérieur. Le débat de fond et le ralliement à cette initiative auront lieu ultérieurement. Le groupe démocrate-chrétien reconnaît que le texte correspond à l'exigence d'unité de matière. Concernant les critères formels, nous partageons l'avis que le libellé est trop détaillé et qu'il aurait pu s'en tenir à la formulation de principe. Quant à la conformité au droit supérieur, nous sommes sensibles à l'argumentation développée dans le message et veillerons à ce que les droits fondamentaux soient respectés.

Considérant que cette initiative constitutionnelle respecte le principe de l'unité de matière et qu'elle peut être interprétée de manière conforme au droit supérieur, le groupe démocrate-chrétien vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret et de l'accepter tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

**de Roche Daniel** (ACG/MLB, LA). Da keine Fraktion und kein Redner und keine Rednerin sich gegen die Gültigkeit ausgesprochen hat, kann ich mich kurz fassen: Die einzige Frage, die kontrovers diskutiert wurde, ist die Einheit der Materie. In der Kommission sind wir zum Schluss gekommen, dass das Kriterium der Einheit der Materie nicht verletzt ist und dass deshalb der Gültigkeitserklärung der Initiative nichts im Wege steht. Insofern lade ich Sie ein, auf das Dekret einzutreten und es so anzunehmen.

**La Commissaire.** Je remercie tous les intervenants qui se sont prononcés en faveur de l'entrée en matière sur ce projet de décret. Je tiens à préciser qu'effectivement le texte proposé correspond à l'exigence de l'unité de matière. Nous n'avons aucun doute sur ce fait-là. Les questions qui restent posées étaient de savoir si l'intégralité de l'article 68 était bien compatible avec les droits fondamentaux. Mais là, nous aurons l'occasion, dans le débat sur la forme, de nous exprimer. Au niveau de ma Direction, nous avons prévu en fait d'élaborer un contre-projet qui serait composé d'un texte constitutionnel et, si possible en même temps, de venir devant le Grand Conseil avec une modification de la loi sur la santé pour répondre à l'ensemble des interventions qui sont encore en suspens devant le Grand Conseil. Je vous remercie de votre soutien.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### ART. 1

– Adopté.

##### ART. 2

– Adopté.

#### TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 65 voix sans oppositions ni abstentions.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP),

Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (, ), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 65.*

---

- La séance est levée à 12 heures.

*Le Président:*

**Jacques MORAND**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENGHEBEN**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

---